

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires: **Pagination continue.**

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA
REVUE CANADIENNE

LA FLEUR DE MARIE

La Vierge est inclinée, et, d'une main adroite,
Assise sur sa chaise, elle brode en rêvant.
Le petit Jésus dort dans son berceau mouvant :
On peut voir le lointain par la fenêtre étroite.

La neige couvre tout, arbres, toits et chemins.
Voici. Bien avant l'heure où son enfant s'éveille,
Marie a dans les prés cherché la fleur pareille
A celle qu'elle brode a présent de ses mains.

Elle a cherché la fleur en plein hiver fleurie ;
Mais comment la trouver ? La neige était dessus.
Or c'est Noël, le jour où nous est né Jésus.
“ Que donner à l'Enfant ? ” s'est demandé Marie.

Et de son voile fin elle a pris un lambeau ;
Elle a cherché longtemps, assise sur sa chaise.
Pour broder à l'Enfant une fleur qui lui plaise,
Sa plus jolie aiguille et son fil le plus beau.

Elle a pris de ce fil comme elle en file encore,
Teint de mille couleurs qu'un souffle fait changer,
Dont elle livre au vent parfois un brin léger
Qui s'accroche en avril aux rayons de l'aurore.

Et maintenant, assise, elle brode en rêvant,
 Sur le lambeau du voile une fleurette blanche :
 Près de la fleur ouverte un bouton clos se penche ;
 La tige verte plie et tout semble vivant.

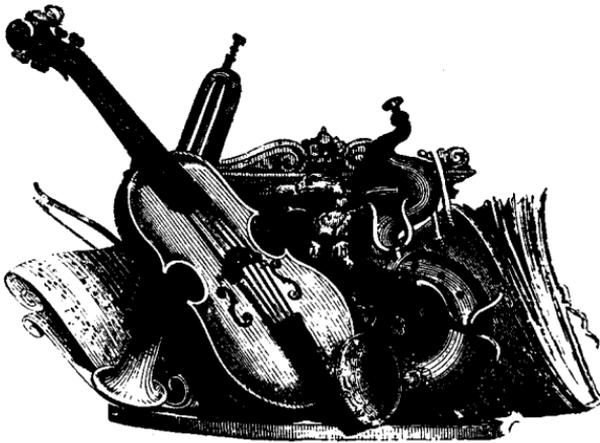
Quelle grâce a la fleur si blanche et si petite !
 Mais ce travail fragile était presque achevé,
 Quand un malheur, Jésus-Marie ! est arrivé :
 La Vierge s'est piquée en travaillant trop vite !

Une goutte de sang, rouge et pure, coula,
 Faisant sur la corolle une tache vermeille.
 O Madame Marie ! Et l'Enfant qui s'éveille !...
 Il faut donner la fleur telle que la voilà.

De voir la fleur si blanche il s'est pris à sourire ;
 D'y voir la marque rouge il s'est mis à pleurer ;
 Mais sachant bien quel sang vient de la colorer,
 Tout de suite il l'aima plus qu'on ne saurait dire.

Et vite, vite, aux mains de sa mère il la prit,
 Et sur-le-champ la fleur, odorante et plus belle,
 A cause du sang pur qui fleurissait en elle,
 S'anima sur sa tige, et le bouton s'ouvrit.

JEAN AICARD.



LES CLOCHES.

LEUR HISTOIRE.

LE Christianisme, a dit Chateaubriand, serait bien incomplet dans son culte, dans l'exercice de ses cérémonies, s'il n'avait choisi pour son messager cet instrument, la cloche, à la voix aérienne puissante, incorruptible, et qui sait s'adapter à toutes nos situations sensibles ou morales.

Ce n'est qu'un airain, mais cet airain a le don magique de pénétrer l'âme d'impressions les plus variées. Sa voix à la fois si pure, si simple, si solennelle, si terrible ne demande pour ainsi dire ni art ni science pour produire ses plus émouvants effets. La main pesante de l'ouvrier, la main débile de l'enfant, en agitant l'airain, portera l'allégresse ou le deuil, le recueillement ou l'effroi en des milliers de cœurs à la fois. De la pointe des modestes clochers, du sommet des majestueuses cathédrales, la voix des cloches, portées par les vents, parle, dans l'espace d'un jour et sur toute l'immensité du globe, à des centaines de millions de chrétiens.

Le paganisme n'a pas su, d'une manière générale, utiliser à cette fin cet instrument. Le christianisme, qui a en lui le secret de toutes les aspirations, a compris la merveilleuse puissance de cette voix d'airain qui, comme un son de l'infini, parle aux hommes une langue universelle.

Attachées à tout autre monument qu'à des églises, les cloches cessent de trouver un écho dans nos cœurs.

Parfois, dans l'obscurité noire de la campagne, un voyageur égaré, épuisé, cherche en vain le scintillement d'une lumière amie. Il se décourage, se désespère. Soudain, un son grave vient frapper ses oreilles et lui rendre le courage avec l'espoir : c'est la cloche qui lui annonce le voisinage d'une paroisse chrétienne où il trouvera un gîte fraternel.

A l'heure où l'aurore secouant les perles de sa chevelure, entr'ouvre les blancs rideaux du ciel, et que l'alouette égrène dans la brume vaporeuse les trilles joyeuses de sa chanson, qu'il est doux, aux champs, d'entendre la pieuse sonnerie des cloches monter de tous les hameaux à la fois ! Et le soir, alors que la mélancolie

du crépuscule envahit l'âme, de quel charme profond le tintement de l'Angelus pénètre cet instant de recueillement !

De ses derniers rayons éclairant les montagnes,
Le soleil à la plaine a jeté ses adieux.
Le silence se fait au sein de nos campagnes,
Et la cloche du soir guide les cœurs aux cieux.

Savants et philosophes, livrez vos esprits à l'étau du doute, mais laissez-nous notre foi simple, notre poésie des champs. Ils sont plus grands que vous, ils sont sublimes, ces hommes de la nature qui, à ces heures intimes, savent se recueillir et prier.

Chez les cloches, de même que chez nous, il y a variété de castes. Telles sont illustres, telles autres roturières ; il en est de guerrières, il en est de pieuses. D'aucunes se sont trouvées mêlées à des événements importants de l'histoire ; d'autres rappellent de naïves légendes. Plus d'une, comme par exemple, le bourdon de Notre-Dame de Paris, a eu des personnages couronnés pour parrain et marraine. Aussi toutes ont-elles leur acte de naissance en règle.

La cloche a des accents terribles lorsqu'elle sonne le tocsin d'alarme ; mais que son carillon est gai au jour des fêtes patronales ! N'est-ce pas, jeunes filles ?

Elles occupent donc une grande place dans la vie du chrétien, ces cloches vénérées. Dès sa venue sur terre jusqu'à son départ, elles sont les compagnes fidèles et journalières de ses joies, de ses tristesses. La cloche tinte joyeuse lorsque l'enfant, par le baptême, vient de naître à son Dieu ; elle annonce l'union indissoluble, bénie par le prêtre, de deux cœurs faits pour s'aimer ; elle mêle ses notes plaintives à nos gémissements de douleur, quand un être cher nous est ravi par la mort. A chaque heure du jour, la voix pure de la cloche se joint aux élans de nos cœurs vers le Père céleste, à nos saluts à la Vierge bénie, à nos chants d'adoration au Fils Éternel, alors qu'il descend sur l'autel y perpétuer le sublime rachat, la suprême immolation du Calvaire.

* * *

Longtemps on a cru et il en est encore aujourd'hui qui croient, mais à tort, que le bordelais saint Paulin, qui devint évêque de Nole en Campanie, l'an 409, fut le premier à employer les cloches au service religieux, ou au moins que, de son temps, l'usage s'en fit plus général.

On a dit également et l'on dit encore que c'est depuis saint Paulin, que les cloches furent désignées sous l'appellation de *nola* ou *nola*. C'est une autre erreur.

Dans ses *Lettres*, le saint évêque fait une description détaillée, minutieuse de l'église des Fondi qu'il venait d'ériger; il s'étend aux plus petits accessoires et, cependant, ne fait nulle mention des cloches. Pouvait-il omettre une chose aussi capitale, après avoir énuméré jusqu'aux pastophores, les inscriptions et les plus simples objets?

Quant au mot *nola* dont on s'est servi pour désigner la cloche, il était déjà employé avant l'époque où saint Paulin fut consacré évêque.

Le poète chrétien Rufus Festus Avienus, qui vivait à la fin du 4^e siècle, sous Théodose, s'est servi du mot *nola*, en parlant de cloche. Par la suite, on adopta le mot de *campana*, l'airain de Campanie ayant été longtemps réputé pour la clarté du son. Dans saint Isidore de Séville, le mot *campana* signifie balance à peser les fardeaux. Cependant, dans la vie de saint Leu, évêque de Sens, au commencement du 7^e siècle, il est fait mention de Campana pour désigner les cloches. Au temps de saint Paulin, on fondait déjà en France des cloches pour moutiers et beffrois car il y en existe encore qui datent du 5^e siècle. Il est donc parfaitement certain qu'en Occident, dès le 5^e siècle, on se servait des cloches pour appeler les fidèles aux offices religieux.

En 610, saint Loup, évêque d'Orléans, se trouvant à Sens alors que Clotaire en faisait le siège, jeta l'alarme parmi les assiégeants en faisant sonner les cloches de la cathédrale de saint Etienne. L'armée de Clotaire épouvantée, leva précipitamment le siège et s'enfuit.

C'est sous le pontificat de Sabinien (604-606) que les cloches commencèrent à sonner les heures canoniales. Leur introduction dans les basiliques romaines, date de cette époque.

Dès le commencement du 8^e siècle, l'usage de sonner les cloches pour les morts existait en Angleterre.

Les églises d'Orient n'ont pas eu de cloches avant le 9^e siècle. Un doge de Venise Ursus Patriaciacus, en envoya, l'an 865, à l'empereur Michel III, dit l'*Ivrogne*, lequel les fit placer à sainte Sophie. A Jérusalem, elles apparurent seulement sous Godefroi de Bouillon. Moins d'un siècle après, Saladin les détruisit.

Au 13^e siècle, dans le Levant, les seuls Maronites de Syrie avaient des cloches. Dans ce temps, les prélats, en Orient, n'avaient ni mitre, ni anneau, ni crosse.

Les Turcs ne permettaient pas aux chrétiens des pays soumis à leur domination d'avoir des cloches. Les Musulmans prétendent que le bruit, le carillon des cloches indispose les esprit des bienheureux qui vivent dans l'air et protègent les temples et les habita-

tions. Pour ce même motif, ils ne tolèrent pas non plus les horloges sonnantes.

Jadis, dans certains monastères du Levant, le supérieur de la communauté, à l'heure des prières de nuit, allait de lit en lit réveiller ses moines en leur allongeant un coup de pied au...bas des reins.

Le savant grec Allaci, bibliothécaire au Vatican en 1661, rapporte avoir ouï dire de l'archevêque d'Imbros, Athanase, que seulement les églises du mont Athos étaient pourvues de cloches et d'horloges sonnantes. Ailleurs, dans le Levant, on n'en trouvait qu'à une grande distance des pays turcs. Pour appeler les fidèles aux offices, on suppléait—et on supplée encore aujourd'hui en certains pays grecs—à l'absence des cloches au moyen de deux planches en bois d'érable, longues de dix pieds et épaisses de deux doigts; les prenant de la main gauche vers le milieu, le prêtre ou le moine avec un maillet de même bois frappait dessus en cadence. En s'éloignant ou en se rapprochant du milieu le maillet produisait une modulation chromatique en variant le son.

D'autres suspendaient par une chaîne à la porte de l'église ou à un arbre, une lame d'airain très mince. Frappant dessus avec un marteau, la lame rendait un son éclatant qui s'entendait de loin. On imitait aussi le son des cloches en carillonnant sur une plaque d'airain courbée en arc et également suspendue. A ce carillon on faisait parfois aussi accorder celui des lattes de bois.

Le livre des Miracles de saint Anastase, qui souffrit le martyre en Perse l'an 627, dit que comme le corps de ce saint approchait de Césarée, en Palestine, tous les habitants de cette ville, précédés de croix, allèrent processionnellement au devant, après s'être assemblés, au battement des bois sacrés, dans l'église de Notre-Dame la Neuve.

Le cardinal Baronius, dans ses *Annales Ecclésiastiques*, fait remonter la cérémonie de la bénédiction des cloches—non du baptême comme le populaire dit par erreur—à l'an 789. Cette cérémonie est certainement plus ancienne, car les capitulaires de Charlemagne, d'une époque antérieure, portent la défense ou plutôt la suppression de cette cérémonie.

C'est par abus que l'on a donné la dénomination de baptême à la cérémonie qui consiste à bénir et à oindre les cloches, comme aussi de leur donner un nom. Il y a bien un parrain et une marraine, mais, dit le rituel d'Aleth, l'Eglise entend simplement bénir les cloches, de même que l'on bénit et consacre les autels, les calices, les temples, avant de les faire servir aux fonctions sacrées.

Au chant des psaumes, l'eau régénératrice coule sur les cloches et les purifie ; l'huile sainte les consacre à Dieu ; le parfum de l'encens et de la myrrhe les pénètre et, pour terminer, le célébrant les invite à faire entendre leur voix.

L'usage de sonner l'*Angelus* remonte à 1088. C'est Louis XI qui, en France, ordonna de le sonner trois fois par jour.

On sonne à l'Élévation et aux processions depuis le 13^e siècle. La coutume de sonner le *Te Deum* est postérieure.

En 1576, saint Charles Borromée introduisit la pratique d'escorter le Saint Viatique au tintement de la cloche. D'après les statuts diocésains de ce saint, les églises cathédrales devaient avoir de 5 à 7 cloches, une église collégiale 3, une paroissiale 2 ou 3. La règle n'a pas toujours été observée.

On raconte que Saint Eloi, évêque de Noyon et trésorier de Dagobert I^{er}, ayant mis une église en interdit, le curé voulut passer outre, mais la cloche, plus docile que lui, refusa de sonner.

La fameuse cloche de Villela, en Espagne, sonnait d'elle-même quand le pays était menacé de quelque calamité. Elle fit entendre sa voix funèbre pour annoncer la mort de Ferdinand le Catholique ; depuis ce jour, elle a perdu sa faculté prophétique.

Dans quelques provinces de France, en Alsace, nombre d'anciennes cloches portent cette inscription : *A tempestate et fulgure, Defende nos Domine*. La foudre, les orages, venant par la volonté de Dieu et n'étant pas uniquement dus à des causes naturelles, dans les campagnes, jusqu'à ces dernières années, on sonnait les cloches pour éloigner l'orage, la grêle.

La cloche de Lauttenbach, bourg de la vallée du Rhin, porte sur son listel une invocation en latin dont voici la traduction :

“ Pensée sainte, spontanée, honneur à Dieu. Salut de la patrie. Saint Michel. Saint Gandolfe. L'an du Seigneur 1459. Je vous salue, Marie, pleine de grâce, Seigneur...”

Les cultivateurs alsaciens attachaient à cette formule une vertu préservatrice de l'incendie, du feu du ciel et autres fléaux. De nos jours encore ils la fixent sur les murs ou les portes de leurs maisons, principalement sur la porte de l'étable, à l'effet de préserver le bétail des épidémies.

* * *

On s'est servi des cloches bien des siècles avant notre ère. Chez les Egyptiens elles annonçaient les fêtes d'Osiris, et d'aucuns en attribuent l'invention à ce peuple ; cependant, elles paraissent avoir été connues en Chine vingt-six siècles avant J.-C.

L'origine des clochettes est, peut-être aussi ancienne que les premiers pasteurs de troupeaux. Leur tintement résonnait sur les bords de l'Euphrate au temps d'Abraham. Sur les bords marécageux du Tibre, à l'époque de Romulus, poussaient les *greges tintinnibulatos*.

L'Exode nous apprend que le grand-prêtre Aaron, lorsqu'il entrait au Sanctuaire à la suite du sacrificateur revêtu du blanc éphod, avait au bas de sa robe couleur d'hyacinthe, des sonnettes d'or entremêlées de grenades, lesquelles annonçaient son arrivée et en même temps, invitaient par leur sonnerie les fidèles à se recueillir.

Clément d'Alexandrie dit que le nombre de ces sonnettes était égal à celui des jours de l'année.

Au siège de Thèbes, Tydée, père de Diomède, portait des clochettes à l'anse de son bouclier.

Rhésus, roi de Thrace, et qui fut tué par le même Diomède, ornait de clochettes le poitrail de ses chevaux, plus prompts que le vent et plus blancs que la neige, dit Homère.

A Athènes elles étaient en usage dans les mystères. Le bucolique Théocrite nous apprend que l'on faisait retentir de petites cloches dans les sacrifices d'expiation, dans les mystères des corybantes de Bacchus et des divinités puissantes dites *Kabirim* ou *Caleïres*.

A Rome, pour les Saturnales, les bacchantes se servaient de clochettes et de grelots comme moyen d'appel, aussi pour l'accompagnement des danses. Nous avons vu représentée sur une *lucerna* antique, une bacchante nue tenant une outre sur l'épaule de la main gauche et de la droite, un grand anneau dans lequel étaient passés des grelots qu'elle agitait en courant. Pour la danse, alors, on marquait la cadence en frappant sur un tympan de métal ayant tout autour et près du bord une rangée de grelots.

Des bas-reliefs représentent également des *bacchants*, ayant attachées à la tunique des clochettes destinées à faire du bruit ou à marquer le pas dans l'exercice sacré de la danse. L'âne de Silène est aussi représenté avec une clochette suspendue au cou :

Les cloches elles-mêmes furent en usage chez les Étrusques et chez les Romains ensuite bien des siècles avant J.-C. De ce qu'elles avaient été employées dans les cérémonies païennes, il est possible que les chrétiens eurent d'abord de la répugnance à les adopter pour le service du culte. A la veille des réunions ou des assemblées qui se faisaient le dimanche, *Die Solis*, le "Cursor" diacre ou clerc, allait prévenir les fidèles.

Pline cite les cloches suspendues au tombeau du roi Porsenna et qu'on entendait au loin lorsque le vent les agitait.

Auguste fit mettre des clochettes au bord de la couverture du temple de Jupiter Capitolin.

Juvénal, quelque peu médisant, dit en parlant d'une femme babillarde, qu'à elle seule elle fait plus de bruit que plusieurs sonnettes, poëlons et chaudrons réunis.

Le poëte latin Martial, qui vint à Rome vers l'an 66 de notre ère, nous apprend que l'ouverture des bains publics y était annoncée au son de la cloche.

Plaute fait mention d'une cloche dans ce distique :

Nunquam temere tinnit tintinnabulum :

Nisi quis illud tractat aut movet, mutum est, tacet.

C'est la cloche qui, le matin, éveillait les esclaves. A Rome, les fêtes funèbres, la marche au supplice d'un condamné à mort avait lieu au son de la cloche, qui avertissait le *flamen* (1) ou pontife de Jupiter de fuir un spectacle dont la vue l'eût souillé.

Les anciens Romains regardaient la mort comme chose impure ; ils se hâtaient de faire enlever les cadavres hors de l'habitation. Aujourd'hui encore persiste quelque peu cette coutume : le mort est transporté à la chambre mortuaire de la paroisse, les proches quittent la maison et vont se réfugier chez des parents ou des amis.

Aux premiers siècles de notre ère, nous savons que certaines communautés religieuses de l'Inde faisaient usage des cloches. Porphyre, qui enseigna la philosophie à Rome et y mourut l'an 304, affirme qu'une secte de philosophes indiens s'assemblait au son de la cloche pour prier et aussi pour manger. Il en est de même encore de nos jours pour les "talapoins" ou prêtres bouddhistes du Siam. Au dire de Lucien, les prêtres de la déesse Syrienne se servaient de cloches.

Enfin, le célèbre géographe Strabon, venu à Rome sous Tibère, raconte que les habitants de l'île d'Iasso, dans la mer Egée, ayant entendu un joueur de harpe vanter son habileté, lui donnèrent jour pour leur faire connaître son talent. Or, pendant que l'artiste était dans le feu de l'exécution, la cloche au marché au poisson se mit à sonner. Aussitôt les auditeurs, mus par un sentiment tout autre que musical, abandonnèrent le pauvre harpiste. Un seul était resté, mais ce citoyen d'Iasso était complètement sourd.

Après avoir terminé son dernier morceau, l'artiste, s'approchant de son auditeur fidèle le remercia humblement de l'honneur qu'il lui avait fait et le loua du goût qu'il montrait pour la musique. Le

(1) Il y avait trois flamen : l'un pour Jupiter, appelé *Dialis* ; un second pour Mars, appelé *Marialis* ; le troisième pour Romulus, dénommé *Quirinalis*.

sourd, coupant court à cette effusion, demanda au harpiste si la cloche du marché avait sonné ; ce dernier ayant répondu affirmativement, il s'empressa de lui tourner le dos pour aller faire sa provision de poisson.

* * *

Nous avons précédemment parlé de la Chine ; dans ce pays, de même qu'au Siam et au Tonkin, on ne met pas les cloches en branle pour sonner : on frappe dessus avec un maillet de fer. Du reste, elles n'ont pas la même forme que les nôtres : aussi larges dans le haut que dans le bas, leur figure est presque cylindrique. A Pékin, cependant, il y a une grosse cloche, pesant plus de 12,000 kilogrammes, munie d'un battant de bois extrêmement dur, nommé bois de fer. Elle a un son moins éclatant que nos cloches d'Europe, mais plus doux et agréable à entendre.

En Chine, les cloches ont principalement pour objet d'indiquer les veilles de la nuit. On répète, à des intervalles assez rapprochés le ou les coups distinguant une veille de la précédente ; le nombre des coups augmentant à chaque veille, et le temps intermédiaire étant de deux heures.

Des récits de voyages écrits par deux Arabes qui avaient parcouru l'Empire du Milieu au 9^e siècle, rapportent que dans chaque ville se trouvait une cloche de justice au palais du prince ou du gouverneur. Attachée à cette cloche une corde pendait au dehors et s'étendait le long de la route conduisant à la ville jusqu'à une distance d'environ une lieue. Toute personne pouvait ainsi faire sonner la cloche. A l'appel, le prince ou gouverneur donnait ordre d'aller quérir et d'introduire celui qui demandait justice.

L'empereur avait aussi dans son palais une cloche servant à cet usage. Seulement, quiconque la faisait sonner sous un prétexte futile, encourait de graves châtimens.

Dans l'Inde, les cloches sont suspendues, près des pagodes et des bonzeries, à quelques pieds à peine au-dessus du sol. De forme moins évasées que les nôtres, plus épaisses, on les fait résonner en frappant dessus avec une corne de cerf ou d'autre animal, on se sert aussi d'une masse de bois dur. De différentes dimensions, le carillon des petites est clair et argentin ; les grandes, à cause de leur excessive épaisseur, rendent un son sourd. Quelques unes sont d'un poids respectable, celle de la pagode de Rangoon pèse 88,000 livres Mingoum, sur la rive droite de l'Iraouddy, il en est une qui pèse plus du double.

Les premières cloches adoptées dans les églises chrétiennes furent de petite dimension. Plus tard l'amour-propre s'en mêlant, certaines cathédrales rivalisèrent entre elles dans le poids des cloches. Ce poids s'accrut aussi en raison de l'abondante générosité des princes de l'Eglise, ou des Seigneurs leurs patrons.

Les plus grandes cloches qui existent sont en Russie. Celle du Kremlin est d'un poids de 541,552 livres. La Trotskoï vient ensuite avec 385,000, et la Saint-Ivan avec 127,547. Ces monstres d'airain ne peuvent pas être mis en branle ; le battant seul est mobile.

Le bourdon de Notre Dame de Paris, naguère encore la plus grosse cloche de France, est loin d'atteindre ces proportions formidables ; il pèse 37,774 livres.

La grosse cloche de la nouvelle basilique de Montmartre a détrôné le bourdon de Notre Dame. La *Savoyarde*—tel est son nom—qui a été coulée l'année dernière à Annecy-le-Vieux, en Savoie, pèse, avec le battant et l'attirail de suspension, 55,000 livres ; le battant seul est du poids de 1760 livres,

La cathédrale de Sens a un airain de 35,706 livres. Le beffroi d'Amiens en a un de 24,200. Le bourdon de Notre-Dame de Montréal pèse 25,640 livres.

Disons, en terminant que le dicton : *Boire à tire la Rigault*, tire son origine de la fameuse cloche donnée par Eudes Rigault, archevêque de Rouen, à sa cathédrale. On était obligé de donner copieusement à boire aux maîtres sonneurs.

EUG. AUBERT.



LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS

(QUÉBEC.) (1)

XI

Diplomates et gens d'épée.—M. de la Galissonnière.—Mauvaise politique.—M. de la Jonquière.—Sa mort au Château.—M. Duquesne de Menneville.—Hostilités.—Piraterie.—M. Pierre de Vaudreuil de Cavagnal.—Ce qu'étaient le gouverneur-général et l'intendant.—M. de Vaudreuil après la Cession.—Le château de Collier.—Mort de M. de Vaudreuil en 1778.—Mort de M. de Rigaud en 1779.

Une étude qui s'impose à tous les économistes politiques est celle des traités qui, d'ordinaire, suivent les luttes à main armée entre les nations. Plus d'une fois la diplomatie est venue gâter l'œuvre des gens d'épée ; c'est ainsi que le traité d'Aix-la-Chapelle, qui suivit les journées de Fontenoy, de Lawfeld, de Berg-op-Zoom, de Tournay, de Gand, etc., eut pour la France victorieuse les plus fâcheux résultats, notamment en ce qui concernait ses colonies de l'Amérique du Nord.

Ce traité fut signé le 18 octobre 1748. " Le marquis de Saint-Séverin, l'un des plénipotentiaires français, déclara, à l'ouverture des négociations, qu'il venait accomplir les paroles de son maître, *qui voulait faire la paix, non en marchand, mais en roi*, paroles qui, dans la bouche de Louis XV, montraient moins de grandeur que d'imprévoyance et de légèreté. Il ne fit rien pour la France et fit tout pour ses alliés. Il laissa avec une aveugle indifférence la question des frontières indécise en Amérique, se contentant de stipuler qu'elle serait réglée par des commissaires. On avait fait une première faute, en 1713, en ne fixant pas les limites de l'Acadie ; on en fit une seconde, plus grande encore, en 1748, en abandonnant cette question aux chances d'un litige dangereux : car les Anglais avaient tout à gagner à cette temporisation. La supériorité toujours croissante de la population de leurs colonies, augmentait leurs espérances et leur désir d'être bientôt les seuls maîtres de toute l'Amérique du Nord. " Aussi le traité d'Aix-la-Chapelle, l'un des plus déplorables, dit un " auteur, que la diplomatie française ait jamais acceptés, n'inspira " aucune confiance et ne procura qu'une paix armée. " (2)

(1) Voy. REVUE CANADIENNE, avril, mai, juin, août, octobre, novembre, décembre 1893, février et mars 1894.

(2) Garneau.

M. de la Galissonnière, arrivé à Québec le 19 septembre 1747, dut s'occuper immédiatement des frontières de l'Est, puis de celles de l'Ouest et du Sud-Ouest de la colonie. Il nourrissait de vastes projets, dont l'un était de faire venir dix mille paysans français pour les établir au pays des Illinois, afin d'y affermir la frontière des Apalaches ou Alléghanys, plus spécialement menacée par la colonie virginienne. Le gouverneur intérimaire (1) voulait par ce moyen permettre à la France d'étendre sa puissance sur les vallées de l'Ohio et du Mississipi et garder libre la communication avec la Louisiane. Ses idées touchant l'opportunité d'assurer la domination française sur les régions du Sud-Ouest furent accueillies avec faveur par la cour de Versailles ; mais le projet de colonisation qui devait en être le corollaire fut mis de côté. Le plan de M. de la Galissonnière, tel que poursuivi par M. de la Jonquière et M. Duquesne de Menneville, ne fut plus qu'une politique militaire et commerciale fort risquée. On éparpilla les forces de la colonie lorsqu'il eût fallu les concentrer, et l'on s'obstina dans cette voie imprudente alors que la marine française était ruinée et que la France elle-même était aux prises avec les Allemands du Nord. Mieux eût valu s'en tenir à la politique de colonisation graduelle, "de proche en proche," qui était celle de Louis XIV et de Colbert. (2)

Rappelé en France en 1749, pour prendre part aux travaux de la commission des frontières, M. de la Galissonnière quitta Québec le 24 septembre de la même année. Nous le retrouvons en 1756, non loin de l'île Minorque, dans un combat où il défait l'amiral anglais Byng, et se couvre de gloire.

Dans tous ses voyages aux colonies françaises, M. de la Galissonnière distribuait des graines de plantes utiles et en rapportait d'autres pour les faire semer dans le vieux sol de France. Il avait, dit M. Léon Guérin, "l'âme aussi belle que son extérieur était contrefait. Petit de taille et bossu de corps, il était droit de cœur et grand d'esprit."

M. de la Galissonnière mourut à Nemours le 26 octobre 1756, peu de temps après le combat naval de l'île Minorque. Le marquis de la Jonquière, qui le remplaça dans le gouvernement de la Nouvelle-

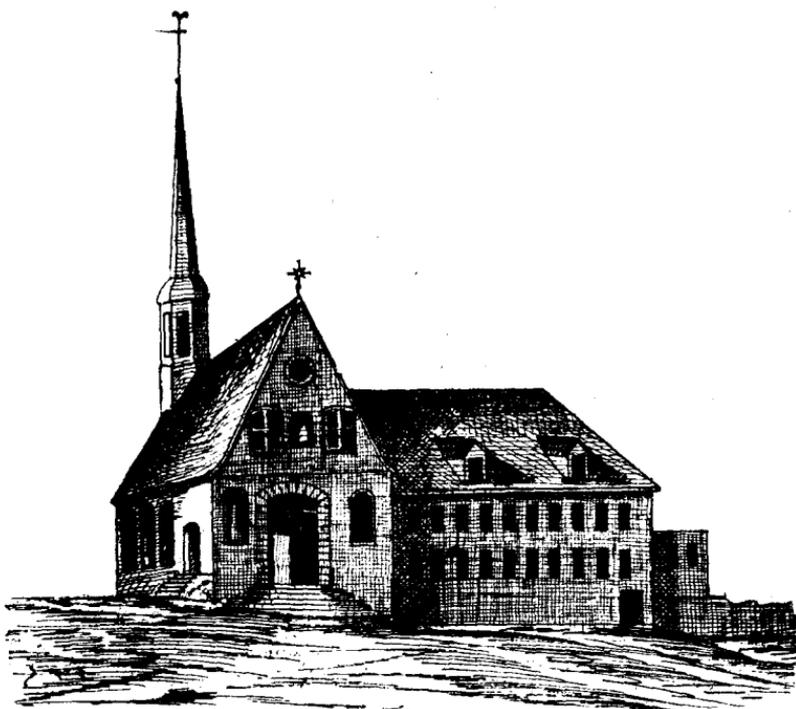
(1) M. de la Galissonnière remplaçait M. de la Jonquière, fait prisonnier par les Anglais. M. de la Jonquière vint prendre son poste, à Québec, en 1749, en vertu de sa commission datée de 1746.

(2) L'intendant Bigot favorisa cette politique aventureuse de l'Ohio, où il y avait pour lui des bénéfices à réaliser; le baron Le Moyne de Longueuil, qui remplît la charge d'administrateur de la colonie avant l'arrivée du marquis Duquesne, y était, au contraire, fortement opposé.

France, s'occupa, lui aussi, de la question des frontières, tant du côté de l'Acadie que du côté de l'Ouest.

C'était un habile marin. Il était grand de taille, plein de courage, constant dans ses entreprises, mais peu instruit. Il passait pour très-riche et très-avare. On a raconté que, peu de temps avant sa mort, il avait ordonné de ne pas se servir de bougies dans sa chambre, mais de les remplacer par de simples chandelles de suif, " disant qu'elles coûtaient moins cher et qu'elles éclairaient aussi bien. "

Le marquis de la Jonquière mourut au château Saint-Louis le 17 mai 1752, à six heures et demie du soir, et fut inhumé dans l'église des Récollets. (1)



Eglise et Couvent des Récollets.—Détruits par un incendie le 6 septembre 1796 —
Vue prise du fort Saint-Louis.

La guerre de Sept Ans, qui, pour l'Europe, marque la période comprise entre les années 1756 et 1763, fut précédée de deux années d'hostilités en Amérique. Conformément à des instructions

(1) Les Récollets étaient les aumôniers ordinaires du fort Saint-Louis. Kalm dit qu'ils l'étaient également de tous les forts occupés par au moins quarante hommes ; cela expliquerait la présence du Père de Béréy à Carillon, d'où il aurait rapporté le célèbre drapeau pieusement conservé de nos jours par M. le comte L. de G. Baillairgé.

venues de France, le marquis Duquesne de Menneville, successeur du marquis de la Jonquière et gouverneur de la colonie de 1752 à 1755, fit construire, dans les régions situées au Sud-Ouest du Canada, plusieurs forts, dont l'un—nommé Fort Duquesne par M. de Contrecoeur—s'éleva dans la fertile vallée tant convoitée par les colons Anglo-Américains, et sur des fondements commencés par eux, à l'endroit occupé aujourd'hui par la ville de Pittsburg, près du confluent où les eaux de l'Alléghany et de la Monongahéla donnent naissance à la rivière Ohio ou Belle-Rivière. Cet événement, bientôt suivi de l'assassinat de Jumonville, fut le signal de rencontres et de combats que nous n'avons pas à raconter ici, et qui devinrent de jour en jour plus sanglants et plus acharnés.

“ En Europe, la paix durait toujours ; situation étrange, peut-être unique dans l'histoire. Depuis deux années, le sang anglais et français rougissait l'herbe des forêts d'Amérique, et les ambassadeurs des deux nations étaient de toutes les fêtes à Versailles et à Saint-James. Hélas ! le gouvernement français, qui sentait son incurable faiblesse, se rattachait désespérément même à une ombre de paix. Mais un jour, “ au mépris du droit des gens, de la foi des traités et des coutumes des nations civilisées, ” à un signal parti de l'amirauté de Londres, de tous les coins de l'horizon, les vaisseaux anglais fondent sur nos navires de commerce et de guerre, sur nos bateaux pêcheurs, sur nos baleiniers, sur nos caboteurs. En un mois, 300 bâtiments avec 8000 hommes d'équipage tombaient au pouvoir de l'ennemi et étaient remorqués en triomphe dans les ports de la Grande-Bretagne. Le glorieux écusson de l'Angleterre en est resté marqué d'une tache que ne saurait laver toute l'eau de l'Océan, théâtre de ces pirateries. Louis XV, Louis XV lui-même, ressentit l'affront et redevint un instant le roi de Fontenoy. Il écrivit à George II une lettre l'indignée pour lui demander réparation, et cette paix mensongère, qui n'abritait que des guet-apens, fut officiellement rompue le 18 mai 1756.” (1)

Une escadre entière, sous le commandement de l'amiral Dubois de la Mothe, et portant quatre mille hommes de troupes destinées au Canada, fut poursuivie, et quelques vaisseaux capturés dans cette agression soudaine. Un des épisodes caractéristiques de cet événement fut la prise de l'*Alcide*, commandé par M. Hocquart. Ce vaisseau se trouvant à une faible distance du *Dunkerque*, navire anglais de soixante canons, le commandant fit crier par un de ses officiers : “—Sommes-nous en paix ou en guerre ? ” On répondit que l'on était

(1) Charles de Bonnechose.—*Montcalm et le Canada Français*.

trop éloigné pour entendre, et M. Hocquart lui-même ayant répété la question, le capitaine du *Dunkerque* répondit à deux reprises : —“ La paix, la paix. ” Le dialogue se poursuivait encore et l'*Alcide* ne se trouvait plus qu'à une demi-portée de pistolet du vaisseau anglais lorsque celui-ci lui lâcha une bordée formidable, chaque canon ayant été chargé de deux boulets et de mitraille.

L'équipage de l'*Alcide* se défendit avec ardeur et ne cessa de combattre qu'après l'arrivée de cinq autres vaisseaux anglais. (1)

“ La guerre, sans être formellement déclarée — dit le publiciste néo-écossais Haliburton, — commença par cet événement ; mais pour n'avoir point observé les formalités ordinaires, l'Angleterre fut accusée de trahison et de piraterie par les puissances neutres. ”

Ce fut dans ces fâcheuses circonstances que le marquis Pierre de Vaudreuil de Cavagnal, fils de l'ancien gouverneur Philippe de Vaudreuil, succéda au marquis Duquesne. Il débarqua à Québec, sa ville natale, au commencement de l'été de 1755, et son arrivée causa une allégresse générale parmi les Canadiens, ses compatriotes ; — car il y avait pour ainsi dire deux sociétés distinctes dans la colonie à cette époque : les Français de la vieille France et les Français du Canada.

C'est sans doute à cause du nouveau gouverneur, qu'ils chérissaient, que les Canadiens endurent sans se soulever les procédés de l'intendant Bigot et des associés de la *Friponne*.

Pour porter un jugement éclairé sur les événements qui ont marqué les dernières années du régime français en Canada et laisser à chacun la part de responsabilités qui lui incombe, il est deux documents qu'il importe de bien connaître : la commission du gouverneur-général et la commission de l'intendant.

Le gouverneur-général occupait le premier rang dans la colonie, dont il était avant tout le chef militaire. L'extrait suivant de la lettre de nomination du dernier gouverneur de la Nouvelle-France fait voir quelles étaient ses attributions :

“.....A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous avons le dit sieur de Vaudreuil de Cavagnal fait, constitué, ordonné et établi, et par ces présentes signées de notre main, faisons, constituons et établissons gouverneur et notre lieutenant général en Canada, la Louisiane, Isle Royale, Isle Saint-Jean et autres isles, terres et pays de l'Amérique Septentrionale, pour avoir commandement sur tous nos gouverneurs et lieutenans établis dans nos dits

(1) Juin 1755. Ce fut cette même année qu'eurent lieu le guet-apens de Grand-pré et l'odieuse dispersion des Acadiens du Bassin des Mines.

pays, comme aussi sur les officiers des conseils supérieurs et sur les vaisseaux français qui y navigeront, soit de guerre à nous appartenans, soit de marchands ; assembler quand besoin sera les communautés, leur faire prendre les armes ; composer et accommoder tous différends nés et à naître dans les dits pays, soit entre les seigneurs et principaux d'iceux, soit entre les particuliers habitans ; assiéger et prendre les places et châteaux selon la nécessité qu'il y aura de le faire ; faire conduire et exploiter des pièces d'artillerie, établir des garnisons où l'importance des lieux le demandera, commander tant aux peuples des dits pays qu'à tous nos autres sujets, ecclésiastiques, nobles et gens de guerre et autres, de quelque qualités et condition qu'ils soient, y demeurant ; appeler les peuples non convertis, par toutes les voies les plus douces qu'il se pourra, à la connaissance de Dieu et aux lumières de la religion catholique, apostolique et romaine, et en établir l'exercice à l'exclusion de toute autre ; défendre les dits lieux de tout son pouvoir, maintenir et conserver les dits peuples en paix, repos et tranquillité, et commander tant par mer que par terre ; ordonner et faire exécuter tout ce que lui ou ceux qu'il commettra jugeront devoir et pouvoir faire pour l'étendue et conservation des dits lieux sous notre autorité et notre obéissance, et, généralement, faire et ordonner par lui tout ce qui appartient à la dite charge de gouverneur et notre lieutenant-général aux dits pays

Cette commission fut donnée à Versailles et signée par Louis XV le 1^{er} janvier 1755.

L'intendant prenait rang immédiatement après le gouverneur-général. Ses pouvoirs étaient extrêmement étendus. Voici la partie principale de la commission de l'intendant Jacques Bigot, signée par le roi le 1^{er} janvier 1748,—document qui est trop peu connu de la plupart des lecteurs :

“..... A ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et député, et par ces présentes, signées de notre main, commençons, ordonnons et députons intendant de justice, police, finances et marine en nos pays de Canada, la Louisiane et dans toutes les terres et isles dépendantes de la Nouvelle-France, pour vous trouver, en cette fonction, aux conseils de guerre qui y seront tenus ; ouïr les plaintes qui vous seront faites par nos peuples des dits pays, par les gens de guerre et tous autres, sur tous excès, torts et violences, leur rendre bonne et briève justice ; informer de toutes entreprises, pratiques et menées faites contre notre service ; procéder contre les coupables de tous crimes, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, leur faire et parfaire le procès jusqu'à jugement

définitif et exécution d'icelui inclusivement ; appeler avec vous le nombre de juges et gradués porté dans nos ordonnances, et généralement connaître de tous crimes et délits, abus et malversations qui pourraient être commis dans nos dits pays par quelque personne que ce puisse être ; présider au conseil supérieur, demander les avis, recueillir les voix, prononcer et signer les arrêts ; tenir la main à ce que tous les juges inférieurs de nos dits pays, et tous nos officiers soient maintenus en leurs fonctions, sans y être troublés par le conseil supérieur, auquel vous présiderez, ainsi que dit est ; juger toutes matières, tant civiles que criminelles, conformément à nos édits et ordonnances, et à la coutume de notre bonne ville, prévôté et vicomté de Paris ; faire avec le conseil supérieur tous réglemens que vous estimerez nécessaires pour la police générale des dits pays, ensemble pour les foires et marchés, ventes, achats et débits de toutes denrées et marchandises, lesquels réglemens généraux vous ferez exécuter par les juges subalternes qui connoîtront de la police particulière dans l'étendue de leurs juridictions, et en cas que vous estimiez plus à propos et nécessaire pour le bien de notre service, soit pour les difficultés ou le retardement, de faire les dits réglemens sans le dit conseil supérieur. nous vous donnons pouvoir et faculté par ces présentes de les faire seul en matières civiles, et de tout ordonner ainsi que vous verrez être juste et à propos, validant, dès à présent comme pour lors, les jugemens, réglemens et ordonnances qui seront ainsi par vous rendus, tout ainsi que s'ils étaient émanés de nos cours supérieures, nonobstant toutes récusations, prises-à-partie, édits, ordonnances et autres choses à ce contraires ; voulons aussi que vous ayez la direction du maniement et distribution de nos deniers destinés, et qui le seront ci-après, pour l'entretien des gens de guerre, comme aussi des vivres et munitions, réparations, fortifications, parties inopinées, emprunts et contributions qui pourroient avoir été et être faites pour les dépenses d'icelles et autres frais qui y seront à faire pour notre service ; vous faire représenter les extraits des montres et revues, les contrôles et registres, et en tout ce que dessus, circonstances et dépendances.

“ Comme aussi nous voulons que vous ayez seul la connaissance et juridiction souveraine de tout ce qui concerne la levée et perception des droits de notre domaine d'Occident en Canada, et de tous autres droits qui se lèvent à notre profit dans tous les dits pays, circonstances et dépendances, tant en matière civile, de quelque nature qu'elle puisse être, qu'en matière criminelle, sur laquelle toutefois, en cas de peine afflictive, vous prendrez le nombre de gradués porté par nos ordonnances ; voulons que vos jugemens soient

exécutés comme arrêts de nos cours souveraines, nonobstant toutes oppositions, appellations, prises-à-partie, récusations, et autres empêchemens quelconques ; voulons de plus que vous connoissiez de la distribution des deniers provenant de la levée des dits droits, suivant et conformément aux états que nous vous enverrons par chacun an ; et au surplus que vous puissiez faire et ordonner ce que vous verrez être nécessaire et à propos pour le bien et avantage de notre service, et qui dépendra de la fonction et exercice de la dite charge d'intendant de justice, police, finances et marine en nos dits pays, de laquelle nous entendons que vous jouissiez aux honneurs, pouvoirs, autorités, prérogatives, prééminences qui y appartiennent et aux appointemens qui vous seront par nous ordonnés ; de ce faire vous donnons pouvoir, autorité, commission et mandement spécial..... ”

Le dualisme d'autorité qui ressort des documents qui précèdent datait de loin. Des tiraillemens et même des conflits sérieux avaient déjà eu lieu à plusieurs reprises, notamment sous MM. de Beauharnois et Dupuy ; mais l'intégrité des parties contentieuses et la sagesse du gouvernement de la métropole avaient, dans le passé, pallié jusqu'à un certain point le vice du système.

L'intendant comme le gouverneur était “ homme du roi. ” Si l'un de ces hauts fonctionnaires abusait de son autorité et ne voulait pas entendre de conseils, l'autre était impuissant à le contrecarrer, à moins d'avoir en France des influences qui, elles-mêmes, pouvaient être tenues en échec par des influences contraires.

M. de Vaudreuil évita d'entrer en conflit avec M. Bigot, qui était né en France et y avait de puissantes protections. Le gouverneur avait d'ailleurs d'autres luttes à soutenir dans le monde officiel. Il n'aimait pas Montcalm et n'en était pas aimé. Leurs relations devinrent tellement tendues qu'il demanda, en 1758, le rappel du général et son remplacement par le chevalier de Lévis. Bien loin de se rendre à son désir, le gouvernement donna plus de latitude à l'initiative du général et restreignit celle du gouverneur. (1)

Il ne nous appartient pas de signaler dans cette monographie toutes les phases du grand drame où furent jouées les destinées de

(1) Le gouvernement de Québec a commencé la publication de documents historiques qui jettent une vive lumière sur les événements qui se sont produits dans la Nouvelle-France sous le gouvernement du marquis Pierre de Vaudreuil. Jusqu'à présent, ils confirment, en somme, les appréciations de nos historiens canadiens ; mais ce n'est que lorsque la collection Lévis-Casgrain aura été complètement éditée que l'on pourra porter un jugement définitif sur plusieurs des personnages qui ont joué un rôle prééminent durant les dernières années du régime français en Canada.

la Nouvelle-France, ni de raconter cette série de combats qui commence avec la victoire de la Belle-Rivière pour se terminer avec celle de Sainte-Foye. Nous ne dirons pas l'arrivée à Québec de Montcalm, de Lévis, de Bougainville, de Bourlamaque(1) et de tous ces brillants officiers qui, avec les régiments de la Reine, de Royal-Roussillon, de Languedoc, de Béarn, de La Sarre, de Guienne, de Berri, les troupes de mer et les milices canadiennes, se couvrirent de gloire, les uns à Chouaguen ou au Fort-George, d'autres à Montmorency, tous à Carillon, dans la victoire du 8 juillet 1758. (2)

Le lecteur connaît déjà les faits principaux de cette lutte inégale dans laquelle l'héroïsme français sut tenir si longtemps contre le nombre, l'or, la valeur et les gros vaisseaux. Ce serait aussi trop nous éloigner de notre sujet que de parler des éléments de discorde qui régnaient dans les hautes sphères du gouvernement civil et de l'armée, de rappeler les fêtes auxquelles on se livrait à Québec et à Montréal pendant les hivers de 1756-57, 1757-58 et même 1758-59, alors que les classes populaires de la colonie souffraient de toutes sortes de privations.

(1) 13 mai 1756.—L'année même de l'arrivée de Montcalm à Québec, la France, par le fatal traité de Versailles, s'allia à l'Autriche, qu'elle avait toujours combattue, " et se laissa entraîner dans une guerre continentale par Marie-Thésèse, qui, voulant reprendre la Silésie au roi de Prusse, flattait adroitement la marquise de Pompadour, avec qui elle entretenait un commerce de lettres, et qu'elle appelait *sa chère amie*. La France eut à combattre à la fois sur terre et sur mer, quoique l'expérience lui eût enseigné depuis longtemps qu'elle devait éviter soigneusement cette double lutte et que Machault s'efforçât de le faire comprendre à Louis XV ; mais la favorite tenait à l'alliance de l'impératrice-reine ; le ministre de la guerre et les courtisans, étrangers au service de mer, tenaient à la gloire qui s'offrait à eux dans les armées de terre ; le gouvernement oublia la guerre contre l'Angleterre, la seule importante, la seule où la France eût été provoquée, et il dirigea ses principales forces vers le nord de l'Europe, abandonnant à peu près à elles-mêmes ses vastes possessions de l'Amérique septentrionale."—F.-X. Garneau.—*Hist. du Canada*.

(2) Montcalm, en digne fils de la noble France, fit arborer sur le point culminant du champ de bataille de Carillon une grande croix de bois devant laquelle chacun vint se prosterner, pendant que toute l'armée chantait le *Te Deum*. Cette croix portait l'inscription suivante, composée par le général après la victoire :

*Quid dux ? Quid miles ? Quid strata ingentia ligna ?
En Signum ! En victor ! Deus hic, Deus ipse triumphat !*

" Qu'a fait le général ? Qu'ont fait les soldats ? A quoi ont servi ces arbres énormes renversés ? Voici le vrai étendard ! Voici le vainqueur ! Ici, c'est Dieu, c'est Dieu même qui triomphe ! "

Pendant ce temps là, le cynique Voltaire ciselait ses odieuses rimes en l'honneur de Frédéric II, vainqueur des Français, et Antoinette Poisson recevait les hommages des courtisans de Versailles. Où était alors la France chrétienne, la France de Clovis et de saint Louis ? Sans doute on la retrouvait encore au sein de bien des foyers dans notre ancienne mère-patrie ; mais c'est d'un incomparable éclat qu'elle brillait dans cette scène grandiose des bords du lac Champlain, au milieu de ces vastes contrées du Nouveau-Monde que ses enfants avaient colonisées, évangélisées et fécondées de leur sang.

Hâtons-nous de dire que les habitants du château Saint-Louis, à Québec, et du château Vaudreuil à Montréal, ne prenaient aucune part à ces fêtes insensées. Le gouverneur-général était un homme rangé, dévoué à son pays et digne de toute estime. Il possédait des qualités qui, en d'autres circonstances, eussent suffi pour le rendre illustre et faire le bonheur du peuple canadien. Sa correspondance révèle un jugement droit, un grand désintéressement et une inaltérable dignité ; mais il eut tout contre lui, tout :— quatre années de famine, les fautes passées de la politique franco-canadienne, l'indiscrétion et l'esprit d'insubordination de plusieurs de ceux qui l'entouraient, et par dessus tout, l'incroyable aveuglement du gouvernement de l'ancienne France et la ferme détermination de Pitt, le ministre anglais, de s'emparer du Canada, à quelque prix que ce fût. Voici la notice biographique que lui consacre d'Hozier dans l'*Armorial de France*. Elle est consignée au volume VI de cet ouvrage,—volume publié en 1768, du vivant même de M. de Vaudreuil :

“ Pierre de Rigaud de Vaudreuil, connu d'abord sous le nom de *Cabanial*, et appelé depuis *le marquis de Vaudreuil*, né à Québec le 22 novembre 1698, commença à servir dans la compagnie des Gentilshommes-Gardes de la Marine, et fut nommé successivement Enseigne des Troupes détachées de la Marine en 1706, (1) Lieutenant en 1709, Capitaine en 1715, Major Général des Troupes en 1726, Lieutenant des Vaisseaux du Roi, et Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St-Louis en 1729, Gouverneur des Trois Rivières en Canada en 1732, Gouverneur de la Louisiane en 1742, Capitaine des Vaisseaux du Roi en 1746, Gouverneur et Lieutenant Général de la Nouvelle-France en 1755, Commandeur de l'Ordre Militaire de St-Louis en 1757, et Grand-Croix du dit Ordre en 1758. Le Marquis de Vaudreuil, élevé sous les yeux de son père, et destiné à occuper un jour la même place, avait acquis dès sa jeunesse une connaissance parfaite des nations sauvages voisines du Canada ; mais pour qu'il connût toutes les parties de ce Gouvernement Général, M. le Comte de Maurepas, alors Ministre et Secrétaire d'Etat de la Marine, le fit nommer Gouverneur Particulier de la Province de la Louisiane où il passa en 1743. Il en revint dix ans après, regretté généralement de toute la colonie. De retour en France, il fut nommé au Gouvernement général du Canada, et ne put y passer qu'en 1755. A son arrivée, il trouva le pays attaqué par quatre armées anglaises, il fit face à tout, et le succès couronna la sagesse de ses mesures. Les

(1) Il avait alors huit ans.—E. G.

campagnes suivantes de 1756, 57 et 58 furent glorieuses aux armes du Roi dans ce pays-là. La prise de Chouaguen, l'une de plus importantes expéditions que l'on ait pu faire dans l'Amérique Septentrionale, et celle du Fort Georges ou Guillaume-Henri, situé sur le Lac St-Sacrement, sont dues en partie à la sagesse et à l'habileté avec lesquelles le marquis de Vaudreuil en concerta toutes les dispositions, et aussi à l'activité et l'intelligence du marquis de Montcalm qui fut chargé de l'exécution de ces deux expéditions. En 1759 le mauvais état de notre marine ne permit pas de faire passer en Canada les secours nécessaires ; les Anglais profitant de cette circonstance, envoyèrent devant Québec une nombreuse flotte chargée de troupes, tandis que d'autres corps d'armée tâchaient de pénétrer dans le pays par différents endroits. Ils trouvèrent partout la résistance la plus opiniâtre : malheureusement sur la fin de la campagne les ennemis ayant réussi à faire une descente au-dessus de Québec, le marquis de Montcalm, qui s'y était transporté sur le champ avec une partie des troupes, crut devoir les attaquer sans attendre d'autre renfort ; la bataille fut perdue, et ce général blessé à mort se retira à Québec. Cette ville peu susceptible de défense se rendit bientôt après : ce revers n'abattit pas le courage des nôtres ; on fit de nouveaux efforts et on épuisa toutes les ressources de la colonie pour pouvoir reprendre Québec au printemps de 1760. Le Gouverneur de la place, instruit de notre projet assez à temps pour n'être pas surpris, fit sortir les troupes de la ville aussitôt qu'il eut nouvelle de l'approche de notre armée, et l'attendit dans un poste très avantageux. Les nôtres, quoique fatigués de leur marche les attaquèrent en arrivant et réussirent, après un combat très meurtrier, à les repousser dans la ville dont nous formâmes le siège ; mais le manque de grosse artillerie et de munitions de guerre ne nous permettait pas de le pousser avec vigueur. On n'avait formé cette entreprise que dans l'espérance de recevoir quelques secours de France ; mais n'en ayant eu aucun, et les vaisseaux anglais étant arrivés devant Québec, il fallut se retirer vers Montréal où, au commencement d'octobre, (1) n'ayant plus ni vivres, ni munitions de guerre, ni aucun moyen de défense, le marquis de Vaudreuil fut obligé de céder à la supériorité la plus accablante.

“ Le marquis de Vaudreuil de retour du Canada où il n'avait été chargé que d'une administration purement militaire et dont il s'était acquitté avec honneur et de la manière la plus distinguée, ne devait guère s'attendre, après avoir donné les preuves les plus éclatantes

(1) Septembre.

de son désintéressement dans les différentes places qu'il avait occupées, à être compris dans une procédure dont l'objet était de discuter l'administration des finances et l'emploi des deniers du Roi ; il y fut cependant appelé, moins à la vérité comme un accusé réduit à se justifier que comme un témoin grave et dont l'autorité devait être d'un grand poids dans les faits sur lesquels il pouvait être instruit ; aussi fut-il justifié complètement par le tribunal que le Roi avait chargé de la dissussion de cette affaire. (1) Nous joindrons ici la copie d'une lettre que M. le duc de Choiseul écrivit au marquis de Vaudreuil peu de temps après ce jugement.

“ A Versailles, le 8 mai 1764.

“ Le Roi s'étant fait, Monsieur, rendre un compte particulier de l'affaire du Canada, pour l'instruction de laquelle vous avez été détenu à la Bastille, Sa Majesté a reconnu avec plaisir que la conduite que vous avez tenue dans l'administration qui vous a été confiée, a été exempte de tous reproches ; et sur ce que j'ai fait connaître à Sa Majesté que votre désintéressement et votre probité vous avaient mis dans le cas d'avoir besoin de secours, elle a bien voulu vous accorder comme une marque qu'elle a de la satisfaction de vos services, une pension de dix mille livres sur les fonds des Colonies, indépendamment de celle qui vous a été accordée de même somme, et qui est attachée à la Grand' Croix de l'Ordre de St-Louis dont Sa Majesté a bien voulu vous décorer. Je joins ici le brevet qui vous a été expédié pour la pension dont vous jouirez sur les fonds des Colonies, et qui vous sera payée d'année en année, à compter du premier janvier dernier. C'est avec plaisir que j'ai contribué à vous procurer cette marque de récompense de la part de Sa Majesté. ”

“ J'ai l'honneur d'être, etc , (signé) le duc DE CHOISEUL. ”

Nous avons vu que le marquis et la marquise de Vaudreuil quittèrent Québec le 18 octobre 1760, à bord de l'*Aventure*. Nous les retrouvons le 12 avril 1763 dans la capitale de la France, en leur hôtel de la rue des Deux-Boules, paroisse de Saint-Germain l'Auxerrois. (2)

L'ancien gouverneur se trouvait encore à Paris en 1765, comme on peut le voir par le document suivant :

(1) Bigot et Varin furent bannis de France à perpétuité et leurs biens confisqués. Il y eut d'autres bannissements, mais non perpétuels, et d'autres confiscations et restitutions. Cadet seul dut restituer 6 millions.—E G.

(2) Archives du département des Terres de la Couronne à Québec.

Copie du certificat donné à Madame la baronne de Longueuil par M. le Marquis de Vaudreuil, etc., etc.

“ Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand' Croix de l'Ordre Royal et militaire de St-Louis, ancien gouverneur, lieutenant-général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, terres et pays de la Louisiane.

“ Ayant jugé, de concert avec M. le marquis de Lévis, dans l'hiver de 1759 et 1760, que l'Isle Ste-Hélène, située en face de la ville de Montréal, pourrait par sa position servir utilement à deffendre les approches de cette ville par eau, et la garantir du feu des vaisseaux ennemis en y plaçant des troupes et de l'artillerie, certifions avoir mis opposition à la coupe de bois de chauffage que Madame la baronne de Longueuil, propriétaire de la dite isle, se proposoit d'y faire et de vendre au Roy, conformément à des prix avantageux.

“ Certifions en outre qu'à la fin de la campagne de 1760, Mad^{me} de Longueuil nous ayant remis, conjointement avec M. Bigot, un mémoire appuyé du certificat de M. Daillebout, lieutenant du Roy à Montréal, commandant les troupes campées dans l'Isle Ste-Hélène, sur les dommages que le séjour de ses troupes avait occasionnés dans la dite isle, nous lui promîmes alors de nous joindre à M. l'intendant pour lui obtenir de la cour une indemnité proportionnée aux torts qu'elle avait soufferts.

“ En foy de quoy nous avons signé le présent et à y celuy fait apposer le sceau de nos armes à Paris, le 12 juin 1765.”

(CACHET)

(signé) VAUDREUIL.

“ Je certifie avoir les mêmes connaissances au sujet des représentations qu'a faites Mad^{me} la baronne de Longueuil à M. le marquis de Vaudreuil.

“ En foy de quoy j'ai signé le présent de ma main, à Paris, le 13 juin 1765.”

(signé) LÉVIS.

Madame la marquise Pierre de Vaudreuil (Jeanne-Charlotte Fleury) mourut entre les années 1763 et 1769, nous ne savons pas à quelle date.

Sa sœur et belle-sœur, madame Pierre-François de Rigaud de Vaudreuil (Louise-Thérèse Fleury) mourut à Saint-Domingue au mois de février 1775. (1)

Le marquis Pierre de Vaudreuil paraît avoir séjourné à Paris jus- qu'à sa mort, arrivée le 4 août 1778. (Il avait alors quatre-vingts ans.)

(1) A.-C. de Léry Macdonald.

Monsieur A.-C. de Léry Macdonald a publié dans la *Revue Canadienne* de 1884, un article intitulé *Le Château Vaudreuil*, dans lequel il cite des extraits de lettres écrites par le dernier gouverneur de la Nouvelle-France, le 30 octobre 1772, le 19 mars 1773, le 31 mars 1776 et le 2 mars 1778 : toutes sont datées de Paris.

Après la mort de sa femme, le chevalier de Rigaud vint demeurer avec son frère.

Le marquis de Vaudreuil était pauvre. Ayant disposé de ses propriétés situées en Canada, il acheta, en 1776, le joli domaine de Collier, commune de Muides, Loir-et-Cher, occupé aujourd'hui par M. Amable de Gélis, ancien maire de Muides.

L'extrait suivant des archives de Collier nous a été obligeamment communiqué par M. de Gélis :

Contrat passé devant MM. Maupat et Legras, l'un et l'autre notaires à Paris (1776).

“ Appert Monsieur Jeanne Philippe, chevalier de Béla, Seigneur de Saint-Engrâce en Navarre, la Ran et autres lieux, brigadier des armées du Roi, chambellan du Roi de Pologne.

“ Avoir vendu, cédé et délaissé au très-haut et très-puissant Seigneur Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la Louisiane, le lieu et château de Collier, assis au-dessus de Saint-Dyé, en la paroisse de Muides, et le lieu et métairie de la Chaumette, situés en la même paroisse.

“ Desquels objets plusieurs parties sont en fiefs relevant partie du comté de Cheverny, et partie de la seigneurie de Muides.

“ Pour, par mon dit Seigneur marquis de Vaudreuil, jouir, faire et disposer des dits biens comme de chose lui appartenant en toute propriété ; a commencé la jouissance à compter du dit jour 13 avril 1776. ”

Dans cette pièce, l'acquéreur n'est pas désigné par son titre d'ancien gouverneur du Canada, titre qui rappelait tant de malheurs personnels et publics. On se souvient que Pierre de Rigaud, marquis de Vaudreuil de Cavagnal, avait été gouverneur de la Louisiane et qu'il était grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Son frère Pierre-François de Rigaud, avait été gouverneur de Montréal et n'était que simple chevalier de Saint-Louis.

A la mort de l'ancien gouverneur-général (4 août 1778), Pierre-François de Rigaud prit le titre de marquis. Il mourut au château de Collier le 24 août 1779, comme on peut le voir par le document suivant :

Extrait du Registre des Actes de Décès de la Commune de Muides pour l'année 1779.

(Sceau de la République Française.)

Département de Loir-et-Cher. Arrondissement de Blois. Canton de Bracieux.

Sépulture de Pierre F. de Rigault.

“ L'an mil sept cent soixante-et-dix-neuf, le vingt-cinq août, le corps de Messire Pierre-François de Rigault, marquis de Vaudreuil, chevalier de Saint-Louis, ancien gouverneur de Montréal, en Canada, âgé d'environ soixante-et-dix-sept ans, veuf de défunte Louise Fleury de la Gorgendière, muni du sacrement de l'Extrême-Onction, n'ayant pu recevoir les autres faute de connaissance, décédé hier au château de Collier, de cette paroisse, a été par nous, curé soussigné, inhumé au cimetière, en présence de Françoise Charlotte Alavoine, veuve Dailleboust, cousine du côté de Monsieur Dailleboust, son mary, de Mademoiselle Madeleine Fieffet, de Monsieur Cécile-Eléonor Guyon de Desiers, seigneur de Montlivault, de Monsieur Gabriel Dumont, chevalier de Saint-Louis, de François Baudin de Boisrenard, seigneur de Boisrenard, Louis-Joseph Thibault, notaire royal, Pierre Guérin, tous amis qui ont signé :

“ V^e Dailleboust, Guyon de Désiers, Fieffé, Dumont, Boisrenard, Thibault, Thibault, curé. ”

Pour copie certifiée conforme.

Mairie de Muides, le 13 décembre 1893.

(Sceau de la mairie de Muides)

Le Maire

(signé)

CLÉMENT.

M. de Rigaud avait été un intrépide coureur de bois, un militaire plein de courage et d'audace. A la tête de partis composés de Français, de Canadiens et de Sauvages, il avait, à maintes reprises, rendu d'importants services à la colonie, traversant les rivières à la nage, pénétrant dans les fourrés les plus épais, faisant, l'hiver, sur la glace des lacs et dans les sentiers des forêts, des courses de vingt, trente et même soixante lieues, les raquettes aux pieds. Il s'était surtout signalé à Fort-Henry et à Chouaguen.

Madame d'Aillebout (Françoise-Charlotte Alavoine), dont on vient de lire le nom, était la légataire universelle du marquis Pierre de Vaudreuil de Cavagnal. Elle était canadienne, née aux Trois-Rivières.

Lorsque mourut le dernier gouverneur de la Nouvelle-France, le général Haldimand habitait le château Saint-Louis depuis quelques jours. Il était soucieux, inquiet, préoccupé, et prêtait constamment l'oreille aux bruits de la lutte qui se poursuivait du côté des anciennes colonies anglo-américaines.

M. de Vaudreuil avait été tenu au courant des événements canadiens par les membres de la famille de Lotbinière, et il avait dû connaître les bons procédés de Guy Carleton à notre égard. Nul doute qu'il vit sans surprise les colons de la Nouvelle-Angleterre s'insurger contre leur métropole : c'était la conséquence de la chute de la domination française en Canada,—conséquence prévue par le général Murray et par Montcalm lui-même.

ERNEST GAGNON.

(*A suivre.*)



MAISON A MONTJAVOULT.

ŒUVRES DU CARDINAL MERMILLOD. ⁽¹⁾

La maison Delhomme et Briguet a commencé l'année dernière la publication des œuvres du cardinal Mermillod, à qui les persécutions dont il fut victime, son zèle infatigable, son éloquence facile et entraînant ont valu l'admiration et l'affection des catholiques du monde entier. Nous avons sous les yeux les deux premiers tomes de cette publication. Ce sont deux beaux volumes in-8°, de près de 600 pages chacun, contenant l'un ses *Eloges et Oraisons funèbres*, l'autre ses *Œuvres pastorales de Genève de 1864-73*. On nous annonce comme devant paraître prochainement, deux autres volumes contenant les *Œuvres pastorales de l'exil et de Fribourg*. Point de doute que cette publication ne rencontre les plus vives sympathies et que les Œuvres du cardinal Mermillod n'aillent prendre place à côté de celles de Mgr Pie, de Mgr Landriot, de Mgr Freppel, dans toutes les bibliothèques sacerdotales.

* * *

C'est en 1891 que Mgr Mermillod s'est fait connaître en France par le brillant carême, presque improvisé, qu'il fut amené à prêcher à Notre-Dame des Victoires à Paris. Il n'avait encore que 27 ans, et était vicaire à Genève, dans l'unique paroisse que possédaient alors les catholiques de cette ville, illustrée par les héroïques vertus de saint François de Sales. Dès le mois suivant, la *Tribune Sacrée* reproduisait ses discours à côté de ceux du P. Lacordaire, du P. Ventura et des autres célébrités de l'époque. La réputation de l'abbé Mermillod était de ce premier coup définitivement établie. L'année suivante, il dut prêcher le carême à Turin en présence de la cour. Bientôt Rome et d'autres capitales, les principales cités de l'Europe se le disputèrent, et il devint très vite, dit Mgr Brocquet, "l'orateur le plus connu, le plus recherché, le plus acclamé."

Plusieurs fois l'épiscopat lui fut offert ; il le refusa, se réservant tout entier pour Genève, qui était presque sa ville natale, et dont la conversion fit la préoccupation constante de sa vie.

(1) Œuvres du cardinal Mermillod, ancien évêque de Lausanne et de Genève, recueillies et mises en ordre par le R. P. Dom Alex. Gropellier, chez Delhomme et Briguet, 13 rue de l'Abbaye, Paris.

Quand, en 1864, Pie IX, pour démolir le foyer principal de l'hérésie en Europe, résolut de reconstituer à Genève le siège épiscopal de saint François de Sales, l'abbé Mermillood se trouva naturellement désigné pour ce poste. Cette fois il accepta, et d'autant plus facilement qu'il ne devait être créé qu'évêque *in partibus*, et auxiliaire de Mgr Marilley, alors évêque de Lausanne et Genève, pour la circonscription de Genève. Son zèle, dans cette nouvelle position, se déploya avec tant d'activité, les coups qu'il porta à l'hérésie furent si rudes que celle-ci effrayée et réduite aux abois, contraignit le gouvernement de bannir de son territoire le vaillant champion du catholicisme.

Mgr Mermillood dut donc dire adieu à ses ouailles et prendre la route de l'exil. C'était en 1873. Mais cet exil même ne fit qu'agrandir le champ de son influence. Sans cesser de suivre et de diriger attentivement les affaires de son diocèse il prodiguait sa parole avec une générosité inépuisable. " Les ressources et les condescendances sans limites de son génie, écrit D. Gropellier, se multipliaient à l'égal d'une légion et lui donnaient des ailes pour le transporter sur tous les chemins de l'Europe, partout où il y avait une solennité extraordinaire à chanter, une bonne œuvre à soutenir, une cause sainte à défendre, des âmes à évangéliser. De Paris à Vienne, de Rome à Stockholm, toutes les capitales l'applaudirent ; il est bien peu de cathédrales, peu même de villes en France, en Belgique et dans les pays voisins, qui n'aient retenti de ses accents ; partout son passage a tracé un sillon lumineux."

Les discours prononcés durant cette période de sa vie se comptent par milliers. On lui a entendu dire qu'en une seule année il était monté en chaire plus de mille fois ; à certains jours on réclama sa parole jusqu'à cinq ou six fois. Il avait surtout à cœur la sanctification de la tribu sacerdotale ; il ne donna pas moins de cinquante-six retraites ecclésiastiques, qu'il prêcha au clergé de quarante-neuf diocèses.

En 1883, l'évêché de Lausanne étant devenu vacant par la mort de Mgr Casaudey, Léon XIII lui donna pour successeur Mgr Mermillood ; et pour ne pas rompre ses liens avec son Eglise de Genève, il le nomma évêque des sièges unis de Lausanne et de Genève. C'était en même temps lui rouvrir les portes de la patrie.

A partir de ce moment, on vit l'évêque, tout entier aux soins de sa charge pastorale, parcourir toutes les églises de son diocèse, confirmant et catéchisant les enfants, annonçant à tous la parole sainte plusieurs fois le jour, évangélisant maintenant les villageois

des plus humbles campagnes avec autant de zèle qu'il en avait mis naguère à prêcher Jésus-Christ dans les grandes cathédrales de l'Europe.

En 1890, le Souverain Pontife voulut mettre le dernier sceau à l'auréole de gloire qui rayonnait au front du noble exilé de Genève, en lui conférant la pourpre cardinalice. Ce fut pour Fribourg, sa ville épiscopale, l'occasion de fêtes dont la magnificence défie toute description,

Cette joie, hélas ! devait être de courte durée. Quand l'année suivante le cardinal fit son voyage à Rome, le pape le retint auprès de sa personne, afin de mettre à profit ses conseils et son expérience dans le gouvernement général de l'Eglise.

Mais tant de travaux et de persécutions avaient miné la santé de l'illustre prélat. Ses forces défailaient rapidement ; et le 22 février 1892, il s'éteignait à Rome, dans les sentiments de la piété la plus tendre et de la plus chrétienne résignation.

* * *

Ce qu'on admirait particulièrement dans la parole du cardinal Mermillod, c'était son étonnante facilité d'improvisation, la parfaite élégance de son action oratoire, son tact exquis, le délicat à-propos avec lequel il savait tirer parti de toutes les circonstances. Nous aurions là-dessus des choses fort curieuses à raconter. " Rien n'échappait à son regard, dit l'éditeur de ses Œuvres, en chaire, le premier coup-d'œil lui suffisait pour se rendre compte de la composition de son auditoire, y découvrir les visages inconnus, y discerner les âmes non catholiques ou égarées, et il lui est arrivé parfois de changer entièrement son plan et son discours pour l'approprier à des auditeurs inattendus."

La plupart de ces qualités, évidemment, n'ont pu se produire dans ses œuvres écrites, ni même dans ses œuvres oratoires telles que livrées à l'impression ; il en reste assez cependant pour leur donner beaucoup de charme et d'intérêt. On en peut dire ce que Mgr Pie disait de la première retraite ecclésiastique de Mgr Mermillod, prêchée aux prêtres du diocèse de Poitiers : " que la solidité s'y joint à l'éclat, et que l'utilité du fond l'emporte encore sur le charme de la forme."

L'ÉGLISE EN FACE DE LA SOCIÉTÉ MODERNE

D'APRÈS MGR IRELAND (1)

UN évêque américain, Mgr Ireland, après s'être fait chez nous le porte-voix de la démocratie, a profité d'une occasion solennelle pour dire dans son pays ce qu'il pensait de l'Église en face de la société moderne. Nous l'avions entendu déclarer d'une manière absolue que " le gouvernement du peuple par le peuple, pour le peuple, est celui sous lequel l'Église catholique respire l'air qui va le mieux à ses principes et à son cœur." Il nous avait appris comme quoi " le sourire de l'Église que les empereurs et les rois réclamaient autrefois comme un droit exclusif, se retourne maintenant vers la forme la plus belle et la représentation la plus élevée des droits populaires, vers la République." Inutile de relever ici une comparaison que le Souverain Pontife n'a jamais faite entre la République et toute autre forme de gouvernement, pour donner la préférence à un régime déterminé. Ce sont là des interprétations qui, loin de favoriser la grande cause de l'union catholique, telle que la veut justement Léon XIII, ne servent qu'à diviser ce qu'il faudrait unir, pour la lutte contre une législation hostile à tout l'ordre religieux.

L'évêque américain a développé sa pensée dans un discours prononcé à l'occasion du jubilé de S. E. le cardinal Gibbons. La thèse soutenue par Mgr Ireland n'a pas été sans provoquer une certaine émotion au pays de la liberté. On l'a trouvée hardie. Pour notre part, nous ne dirons pas qu'elle soit fausse, mais nous laisserons au lecteur le soin de décider si la part de vérité qu'elle contient n'est pas diminuée par l'exagération qui l'accompagne.

(1) Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant un court extrait d'un remarquable article des *Études religieuses*. Ces quelques pages confirment et justifient l'attitude prise par notre éminent confrère de *La Vérité* envers les idées de Mgr Ireland.

Il est assez de mode aujourd'hui de passer avec quelque dédain à côté des œuvres catholiques ou conservatrices qui datent d'hier. On n'a rien fait, dit-on, depuis longtemps, pour la défense intelligente de la religion. On n'a pas voulu, ou l'on n'a pas su, aller au peuple. Il est temps d'en finir avec une tactique reconnue fautive, et de chercher d'un autre côté les voies qui mènent à la pacification religieuse et sociale.

Mgr Ireland partage absolument cette manière de voir. Il le déclare avec une liberté tout américaine. L'éloge obligé du siècle présent, de ses aspirations, de ses progrès, de ses conquêtes, sert d'entrée en matière à l'évêque. A l'en croire, nous vivons "dans le plus grand siècle dont l'histoire fasse mention." Une telle proposition serait peut-être discutable, au moins au point de vue religieux, mais il faut bien flatter celui qu'on prétend convertir, et surtout se montrer homme de son temps. "Aujourd'hui, assure l'orateur, la routine de l'ancien temps est fatale; aujourd'hui, l'ordinaire sent la décrépitude de la vieillesse; la crise demande du nouveau, de l'extraordinaire: il faut cela pour que l'Eglise catholique enregistre la plus grande de ses victoires dans le plus grand des siècles historiques! (1)"

Il y a lutte, en effet, entre le siècle et l'Eglise, désaccord d'intérêts entre la religion et la société. A qui la faute? Un peu à tout le monde. L'évêque n'hésite pas à l'attribuer "au siècle et à l'Eglise, ou plutôt à ceux qui parlent au nom du siècle et au nom de l'Eglise." Le siècle marche, exagérant son pouvoir, mais justement enorgueilli de ses succès matériels et intellectuels. Tout ce qui est ancien lui paraît suspect. "Il demande pourquoi son Eglise ne peut pas être neuve, aussi bien que sa chimie et sa mécanique; une Eglise qui porte sur son front la trace de dix-neuf siècles lui semble hors de date et hors de mise." La réponse naturelle à cette exigence hautaine devrait être, semble-t-il, une fin de non-recevoir. On ne voit pas en effet en quoi l'Eglise, qui doit guérir un siècle malade d'orgueil et de matérialisme, a besoin de s'adapter aux caprices de cet infirme. Mgr Ireland lui en fait cependant un reproche. "L'Eglise, telle qu'elle nous apparaît, dit-il, dans les actes des hommes d'Eglise, mérite sa part de reproches." Assurément l'évêque distingue entre les éléments divins, qui sont en tout temps sous l'action infaillible de l'Esprit-Saint, et les éléments humains, toujours sujets à faillir; mais il généralise à tel point cette défaillance dans les pasteurs catholiques, qu'on se demande si ce qui doit être l'exception ne devient

(1) Cf. *les Questions actuelles*, t. XXI, p. 196.

pas la règle. " Je ne crains pas d'affirmer, dit-il, que les hommes de l'Eglise, au cours du siècle qui touche à sa fin, ont été trop lents à comprendre les besoins nouveaux de la société et à lui tendre une main amicale. " Ils ont donc à peu près tous fait fausse route. " Seuls les hommes tels que Lacordaire ont compris et proclamé les devoirs de l'époque. Mais ils furent abandonnés par leurs compagnons trop timides. Les réactionnaires les accusèrent de libéralisme dangereux, presque d'hérésie ; et ils durent garder le silence. Le grand nombre n'aperçut que les vices du siècle, ignorant ou niant ses nobles tendances. Aux yeux de l'Eglise, le siècle devint le monde ténébreux contre lequel le Christ a mis en garde ses disciples. On considérait comme désespérée la tâche de le gagner à l'Évangile. On crut qu'il ne fallait rien moins qu'un miracle de premier ordre pour opérer cette conversion, et, en attendant ce miracle, les ministres du Christ se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver, dans les sacristies et les sanctuaires, où, entourés de quelques âmes choisies, ils pouvaient se préserver, eux et leurs amis, de la contagion universelle. "

Les conséquences de cette désertion et de cette retraite ne se firent pas attendre. Mgr Ireland les énumère, sans rien atténuer de ce qu'elles ont d'odieuse lâcheté. " Le siècle, dit-il, abandonné à lui-même et à des guides pernicieux, s'éloigna chaque année de plus en plus de l'Eglise, parce que, délibérément, l'Eglise s'isolait. Irrité même par l'hostilité apparente de l'Eglise, il s'endurcit dans son sécularisme et apprit à mépriser et à haïr la religion. Ce déplorable état de choses existait plus grave dans certains pays que dans d'autres, mais nul n'en était exempt. L'Eglise avait baissé son drapeau, son drapeau victorieux. C'était une erreur et un malheur. "

L'accusation, on le voit, est grave. Venant d'un évêque, elle mérite plus qu'une attention ordinaire. Les pasteurs préposés à la garde du troupeau, les prêtres, les catholiques, n'ont pas fait leur devoir, et, depuis la Révolution jusqu'à ces dernières années, ils ont oublié la parole du Maître : " Allez et enseignez toutes les nations. " En attendant que nous examinions plus à fond ce qu'il y a de vrai dans ce réquisitoire, Mgr Ireland nous permettra au moins un doute sur une défaillance si générale et si complète.

L'archevêque de Saint-Paul est convaincu que le siècle " n'attend que le chaud contact de la religion chrétienne vivante pour s'avouer lui-même chrétien. " L'heure est donc propice, pour l'homme intelligent, " d'apporter l'Eglise au siècle et le siècle à l'Eglise. " De quoi s'agit-il, après tout ? De comprendre les aspirations de son époque. Or, pour sa part, Mgr Ireland voit, " dans le siècle présent, un des grands événements qui arrivent de temps en temps à l'hu-

manité, causant et marquant les étapes successives de son progrès constant. L'humanité, fortifiée par des siècles de réflexions et de fatigues, nourrie et imbue des principes de la vérité chrétienne, a soulevé sa masse vers les régions supérieures de la lumière et de la liberté. Elle demande une jouissance plus complète et plus étendue de tous les droits que Dieu lui a donnés. " Pourquoi l'Eglise n'accepterait-elle pas le siècle, pour se donner le droit de corriger ses défauts? L'orateur nous apprend, ce qui n'est pas nouveau, qu'elle sait se plier aux circonstances de temps et de lieu. Monarchiste à une époque dans ses alliances politiques, elle a été aussi républicaine, sans jamais se lier par principe à la monarchie ou à la république. Elle peut même, paraît-il, " être aussi démocratique dans sa conduite que la démocratie la plus ardente peut le souhaiter. " Les aspirations du siècle ne la surprennent donc pas. Le prélat américain, reprenant la thèse qui lui est chère, n'hésite pas à proclamer sans restriction les droits de la démocratie. " Notre siècle, dit-il, est un siècle de liberté civile et politique ; c'est le siècle de la démocratie, où tout le peuple, fatigué du pouvoir absolu des souverains, devient lui-même le souverain, et exerce, avec plus ou moins de rectitude, un pouvoir qui vient toujours de Dieu. " Il ajoute que " les grands théologiens de l'Eglise, un Thomas d'Aquin, un Suarez, jettent dans leurs ouvrages des fondations solides pour la démocratie politique, qui prend dans le siècle présent sa forme la plus complète. Ils affirment et prouvent que tout pouvoir politique vient de Dieu par l'intermédiaire du peuple, dont les rois et les princes sont les délégués, et que le peuple possède un droit inaliénable de révolte quand ses chefs deviennent des tyrans. L'Eglise vit sous toutes les formes de gouvernement. Consenties par le peuple, toutes sont légitimes ; mais sous le gouvernement qui est, plus qu'aucun autre, le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, l'Eglise du peuple, l'Eglise catholique, respire un air plus en rapport avec ses principes et avec son cœur. "

Mgr Ireland tient à cette dernière formule. Il la répète en Amérique après l'avoir dite en France, sans avoir l'air de se douter que, si elle était absolument vraie, elle forcerait l'Eglise à s'inféoder à une forme particulière de gouvernement : ce serait la contradiction formelle des principes énoncés plus haut par l'archevêque de Saint-Paul.

L'orateur exhorte ensuite vivement le clergé et les catholiques à lutter de zèle et de charité pour gagner le siècle. La conquête ne lui semble pas difficile. " L'Eglise et le siècle ! s'écrie-t-il, mettez-les en contact intime, leur cœur bat à l'unisson ; le Dieu de l'humanité

agit dans l'un, le Dieu de la révélation surnaturelle agit sur l'autre ; dans tous deux, c'est le seul et même Dieu." On conçoit que, dans ces conditions, les hommes d'Église soient coupables d'avoir tardé si longtemps à donner à un siècle si bien disposé le baiser de la paix et l'accolade fraternelle. Mgr Ireland revient sur ce *mea culpa* par lequel il avait débuté. " Nous avons abandonné le siècle à lui-même, déclare-t-il, et nous l'avons laissé se tromper. Réparons maintenant cette faute, et marchons avec lui, afin de le guider à l'avenir." Et l'orateur, rendant un juste hommage à Léon XIII, au pontife " qui parle au siècle le langage du siècle et lui dit ce qu'est véritablement l'Église," salue déjà le triomphe de la papauté victorieuse. " Qu'il est donc vrai de dire, ajoute-t-il, que Dieu prend toujours soin de son Église ! Le moment paraissait suprême dans sa vie au milieu des hommes. L'abîme entre elle et le siècle s'élargissait de plus en plus. Les gouvernements l'avaient mise de côté et lui faisaient la guerre. Les peuples n'avaient plus confiance en elle ; l'humanité, dans son mouvement intellectuel et social, semblait ignorer son existence. Catholiques, clercs et laïques, épouvantés et découagés, faisaient de leur isolement une règle, un dogme. Humainement parlant, la tempête qui menaçait à l'horizon allait briser le navire. Mais Léon survient : il prend le gouvernail, il distingue les points menacés, les bas-fonds, les brisants, et, sous sa main, la barque de l'Église prend une nouvelle direction et une allure plus rapide. Elle s'élève au sommet des plus hautes vagues, sans craindre leur fureur, et bientôt elle atteint des mers calmes où, triomphante, elle fend les eaux, reine sans égale."

Nous n'avons pas besoin de dire que nous partageons pleinement l'admiration de Mgr Ireland pour le Pontife que Dieu a mis à la tête de son Église, et dont tous les actes sont marqués du double caractère d'une haute intelligence humaine et de l'assistance divine. Mais nous ne pouvons souscrire à l'idée que la barque de Pierre ait fait fausse route pendant trois quarts de siècle, navigué dans des eaux qui devaient lui rester étrangères, et négliger d'aller à ceux qui l'attendaient pour être sauvés de l'abîme. Au point de vue de l'histoire et des faits les plus évidents il n'est pas juste de dire que les hommes d'Église, enfermés dans leurs sacristies, aient repoussé le siècle, ou se soient contentés d'attendre ses avances, sans aller le chercher eux-mêmes pour le ramener à Dieu. Il n'est malheureusement pas vrai non plus que le vaisseau de l'Église " navigue triomphant sur des eaux devenues tranquilles." Jamais plus d'efforts et de vigilance n'ont été nécessaires pour lutter contre l'agitation entretenue par une secte qui ne désarme jamais.

Sans s'occuper de l'Europe, l'archevêque de Saint-Paul n'avait qu'à regarder autour de lui, pour se convaincre qu'il ne suffit pas d'aller au siècle pour triompher de ses résistances et de ses préjugés. Les journaux, il y a à peine quelques mois, nous apprenaient la constitution d'une société redoutable et rapidement propagée, dont le but était la lutte à outrance contre l'Église catholique aux États-Unis (1). Les membres de la secte, établie sous le nom de "American Protective Association," s'engagent par serment à travailler toujours et partout contre l'Église romaine et contre le Pape, à ne jamais voter pour un catholique, et à ne point donner de travail à d'autres ouvriers qu'à des protestants. L'Association, désignée par les trois initiales A. P. A., se propage, paraît-il, avec une telle rapidité qu'elle devient un vrai péril pour le catholicisme dans les états de l'Union. Or quelle a été l'occasion ou le prétexte de cette explosion de haine anti-religieuse? Précisément une de ces avances faites au siècle, pour employer le langage de Mgr Ireland. L'archevêque de Saint-Paul, avec une bonne foi incontestable et un désir du bien que personne n'a mis en doute, voulut opérer la fusion de l'école catholique avec l'école officielle, et réunir ainsi l'Église et l'État sur le terrain de l'éducation commune. Mais, à peine deux écoles paroissiales furent-elles transformées en écoles officielles que l'agitation commença. "L'Église, disait-on, veut s'emparer de l'École, et par l'École absorber ou dominer l'État." Il fallait donc protéger l'Amérique contre une sorte d'invasion romaine. De cette terreur antipapiste, feinte ou réelle, est née l'Association, qui n'a pas tardé à susciter aux catholiques une hostilité à laquelle ils n'étaient plus depuis longtemps habitués. Les vieux préjugés ont semblé renaître plus vivaces que jamais, et, pour avoir voulu marcher en avant, on se trouve avoir reculé d'un demi-siècle. L'optimisme de Mgr Ireland pourrait bien être soumis à d'autres épreuves, et perdre bientôt quelque chose de son enthousiasme et de sa confiance en l'avenir de la démocratie.

H. MARTIN, S. J.

(1) Cf. *Courrier de Bruxelles*, 27 et 29 janvier 1894.

CHRONIQUE DU MOIS

Les affaires canadiennes nous ont fait négliger un peu ces bons anarchistes dont nous avons, chaque mois, à enregistrer les forfaits. Malheureusement nous nous sommes fatigués de relater les explosions de bombes sans que les farouches ennemis de la bourgeoisie se soient le moins du monde fatigués de faire des victimes.

Il y a eu d'abord la bombe de la Madeleine. Celle-là, fort heureusement n'a frappé que le brigand qui voulait la faire éclater dans l'église. Il n'a pas même eu le temps de pénétrer dans le saint lieu. Heurté par la porte d'entrée qu'une personne marchant devant lui venait de lâcher, il laissa échapper sa bombe dans le parvis et fut mis en bouillie.

Il est terrible de penser aux affreux malheurs qu'aurait infailliblement causés une explosion au milieu des fidèles, et impossible de ne pas voir dans le châtement du coupable l'intervention de la divine Providence.

Quelques jours après cet horrible attentat, le 5 avril, M. l'abbé Rebours, curé de la Madeleine, déjà souffrant depuis quelque temps et vivement affecté par cet événement, rendait son âme à Dieu.

Le même jour, nouvelle explosion à Paris. Cette fois, ce sont les sénateurs, dit-on, qui auraient été visés. La bombe a été placée près du café Foyot, rue de Tournon, à côté du Luxembourg. Ce café-restaurant est surtout fréquenté par des hommes politiques, notamment par des sénateurs. L'explosion a eu lieu à 9 heures du soir, brisant toutes les vitres dans un rayon de 100 mètres, causant de sérieux dommages à la maison Foyot, mais faisant heureusement peu de victimes, quoique le restaurant fût à moitié plein.

M. Taillade, auteur socialiste, qui n'avait pas craint de défendre à sa manière l'attentat de Vaillant, fut le plus grièvement blessé. Aucune perte de vies, cette fois encore.

On commence à trouver étrange que ces terribles engins de destruction fassent, après tout, si peu de victimes. Ne dirait-on pas que la bonne Providence veut laisser au peuple français le temps de profiter des terribles avertissements qu'il reçoit depuis quelque temps, de la main des anarchistes ?

Jusqu'ici, néanmoins, il ne paraît pas que ces attentats répétés aient eu d'autre effet sur le ministère et le parlement que de faire adopter des lois de répression tout à fait inefficaces contre le mal, mais avec lesquelles on pourrait, au besoin, baillonner la presse honnête dont le franc-parler deviendrait gênant.

Le 12, une dépêche de Rome signalait un nouvel exploit des anarchistes à Sienna, contre le palais du Gouverneur militaire. Cette fois encore, pas de victimes et peu de dégâts. Cinq individus

ont été arrêtés et l'on a trouvé chez eux des matières explosibles, ce qui prouve que l'anarchie ne désarme pas plus en Italie qu'en France.

* * *

Nous avons parlé, dans notre dernière chronique, des déclarations de M. Spuller proclamant la nécessité, pour le gouvernement républicain, de s'inspirer à l'égard de la religion catholique, d'un *esprit nouveau*, de sorte " que l'Église ne puisse pas prétendre, comme elle l'a fait si longtemps, qu'elle est exclue, tenue en dehors de la vie sociale de la France."

L'émotion produite à la chambre par ces déclarations a eu un profond écho au dehors ; si la presse religieuse ne les a accueillies, comme l'avait fait en quelques mots à la tribune M. le comte de Mun, qu'avec une sage réserve, les organes radicaux n'ont pas observé le même calme ; ils les ont commentés avec une violence et une acrimonie qui les dénaturent au point de faire passer les francs-maçons et les juifs qui sont au pouvoir, pour des séides du pape Léon XIII. Ces mots : *esprit nouveau* impliquent, à leurs yeux, une apostasie.

Et pourtant, ce qui apparaît dans cet *esprit nouveau*, ce n'est pas une conversion, ce n'est pas même une résolution d'amendement, c'est simplement une disposition d'esprit, un vague désir, une tendance.

Le jour, hélas ! ne paraît pas bien proche où les indéniables, mais timides tendances de l'heure actuelle vers une politique de pacification religieuse se traduiront en des actes sérieux. Vraisemblablement, il faudra encore bien des menaces socialistes et bien des explosions anarchistes pour amener les gouvernants et les législateurs français à reconnaître que le clergé et les catholiques de France ont droit à autre chose qu'une promesse de ridicule et injurieuse intolérance.

Néanmoins cette concession faite à la force des choses devrait être assez pour ranimer la confiance et le courage des catholiques. Rendre, même involontairement, hommage à l'Église et au Souverain Pontife, c'est reconnaître qu'en dehors de notre foi, rien n'est stable, rien n'est possible à la longue sur la terre. Ah ! si les catholiques français en avaient pleinement conscience, si surtout, à l'heure actuelle, où la question sociale prime toutes les autres et implique toutes les solutions, si, au lieu de se renfermer dans un aveugle conservatisme, ils prenaient le rôle auquel les convie le Souverain Pontife, quelle force ils conquerraient et de quel poids ils pèseraient dans la balance des destinées politiques et religieuses de leur patrie !

* * *

Mais, pour n'être pas aussi unis et aussi soumis qu'ils devraient l'être, les catholiques de France n'en sont pas moins ardents à la lutte contre le mal qui les déborde. Nous empruntons à l'*Associa-*

tion catholique le rapport suivant, témoignage éclatant de la vie du mouvement catholique en France, mouvement qui, dans certains milieux, dit notre confrère, triomphe de tous les obstacles et semble se fortifier des défaillances contemporaines.

“ Une association qui, sans être aussi explicitement sociale que l'Œuvre des Cercles, mais qui y confine étroitement par son but et ses actes : “ la Conservation de la Foi ”. l'Association de Saint-François de Sales, dont le fondateur fut un des plus fervents admirateurs de l'Œuvre des Cercles, vient de nous donner le bilan de ses recettes et de ses œuvres pendant l'année 1893.

En dépit des souffrances et des épreuves générales de cette année de famine, ses recettes, formées de dizaines et d'aumônes recueillies sou par sou, ont monté à 957,358 francs, soit une augmentation de plus de 55,000 francs sur les résultats de 1892, lesquels dépassaient déjà de 45,000 francs les recouvrements de 1891. Que, si l'on veut avoir un aperçu des services rendus par l'Association de Saint-François de Sales au monde catholique, à l'Eglise et à Dieu, que l'on sache qu'elle a, dans cette seule année 1893, avec ses 957,358 francs de ressources, subventionné :

2,977 écoles ; — 525 asiles ; — 345 patronages, cercles et œuvres dominicales ; 72 ouvroirs ; — 50 œuvres militaires ; — 2 écoles cléricales ; — 523 retraites paroissiales ; — 219 églises pauvres et œuvres de préservation dans les pays mixtes ; — 33 bibliothèques et œuvres de propagande ;

Et qu'elle a distribué :

498,942 opuscules de propagande et manuels de piété ; — 212,922 almanachs ; — 25,902 volumes de bibliothèques ; 983,522 crucifix, bénitiers, statuettes, chapelets, médailles et gravures de piété.

Cette énumération se passe de commentaires ; elle n'en veut d'autre que des actions de grâces pour le bien que le Seigneur daigne opérer par l'entremise de cette belle Œuvre.

Voilà un admirable exemple que nos Canadiens-français ne manqueront pas d'admirer, mais qu'ils devraient bien aussi imiter, surtout en soutenant les efforts de la bonne presse.

* * *

Le Reichstag allemand a enfin approuvé le traité de commerce russe-allemand, qui était sur le chantier depuis plus d'un an. C'est une grosse épine ôtée du pied de l'empereur Guillaume et de celui de son chancelier Caprivi. Pour l'Allemagne, c'était plus qu'un acte économique, c'était au moins autant un acte politique. Guillaume II avait hautement déclaré qu'il y avait là comme un *casus belli* à brève échéance, si l'Allemagne rejetait le traité. Rien néanmoins n'a pu fléchir l'intransigeance du parti conservateur, des “ agrariens,” ces plus fidèles et traditionnels séides de la monarchie et de la race des Hohenzollern. Ils ont jusqu'au bout attaqué et repoussé le traité avec une âpreté d'arguments et une hauteur que l'intervention personnelle du Souverain n'a pu entamer. Il n'a fallu rien moins que le concours des députés libéraux, des Polonais, des

Alsaciens-Lorrains, voire même des socialistes, pour enlever le vote et épargner au gouvernement une défaite. Etrange coalition, trop contre nature pour survivre à cet incident, et trop contraire aux intérêts des propriétaires terriens et à ceux du Souverain pour ne pas faire place, à la première occasion, à une réconciliation nécessaire entre ces deux facteurs de l'ordre social. Le péril socialiste révolutionnaire domine trop la situation pour ne pas ramener chaque chose à sa place et chacun à son poste de combat.

Moins heureux que son compère de la Triple-Alliance, M. Crispi, dernière ressource de l'unitarisme italien aux abois, voit ses projets de restauration financière et administrative menacés d'un formidable échec de la part de son parlement. La Commission des finances et celle des pleins pouvoirs, chargée par la Chambre d'étudier les projets ministériels, sont en plein désaccord avec M. Crispi ; ni sur le chapitre des économies budgétaires, ni sur la création des impôts nouveaux, pas plus que sur la demande impérieuse de pouvoirs dictatoriaux pour la réforme administrative, les Commissions et les Ministres n'ont pu s'entendre. Les projets de M. Crispi sont si impopulaires qu'il est difficile de supposer qu'il osera recourir à une dissolution. Mais, avec ou sans dissolution, avec ou sans parlement, il n'est pas donné au grand Crispi d'opérer des miracles. Il aura beau s'ingénier, il ne saurait remplir les caisses de l'Etat avec des ressources qui n'existent pas, avec une agriculture aux abois, une industrie et un commerce languissants, des impôts qui ne rentrent pas ; il ne saurait par un coup de baguette rendre à l'Italie les débouchés que la Triple-Alliance lui a fermés, et en échange desquels elle lui impose une recrudescence d'armements et de charges militaires. Nous attendons le mégalomane Crispi à la besogne. Nous verrons si les bénédictions du prince Bismarck suffisent à le faire triompher des inextricables embarras où la manie d'égaliser le bœuf a réduit la grenouille aniteuse.

Les temps approchent où doivent s'accomplir les prophétiques malédictions de l'Eglise contre la fille infidèle qui a blasphémé et dépouillé sa mère.

* *

L'un des actes les plus importants du Congrès que les catholiques d'Italie ont tenu à Rome, au moment de la clôture du jubilé épiscopal de Léon XIII est sans contredit le programme qu'ils y ont adopté sur le terrain de la question sociale, en opposition avec le socialisme et en conformité avec les enseignements de Léon XIII. Aussi bien, comme l'a dit S. Em., le cardinal-vicaire dans son discours de clôture du Congrès, la question sociale est destinée, par la force des choses, à primer toute autre question ; et si les catholiques d'Italie ne peuvent descendre sur le terrain politique, ils ont encore un assez vaste champ où leur action peut s'exercer utilement.

Le programme dont il s'agit avait été discuté d'avance dans l'assemblée que l'Union pour les études sociales en Italie avait tenue les 2 et 3 du mois de janvier 1894. Vu son importance et son actualité, il est nécessaire d'en signaler les principaux points dans leur teneur même :

10. Il importe de proclamer que la loi du devoir chrétien doit s'imposer souverainement à toutes les classes sans distinction ; et que cette loi, dans ses rapports économiques, se traduit dans la loi du travail, dont nul n'est exempt, si ce n'est pour y substituer d'autres formes d'une activité plus élevée et plus profitable à l'universalité des hommes. C'est précisément cette loi commune du travail, c'est-à-dire d'une activité utile et méritoire, qui doit assurer la réciprocité et la stabilité des rapports entre les classes sociales aujourd'hui scindées et en lutte les unes contre les autres.

1. Pour ce qui est de la propriété en général et, en particulier, de la propriété foncière, il faut, au caractère essentiellement individuel et privé qu'elle revêt, ajouter des caractères et une organisation qui puissent en développer en même temps la fonction sociale collective. Il est partant nécessaire : de réintégrer la conscience du devoir moral chrétien, en vertu duquel l'usage de la propriété privée, une fois qu'il a satisfait les besoins respectifs de la classe des propriétaires, doit être consacré à l'avantage commun, notamment à celui des pauvres et des déshérités ; de sauver les derniers restes et, autant que possible, de reconstituer l'existence des corps moraux juridiques, des œuvres pies, des corporations religieuses de l'Eglise, qui ont toujours été considérés comme le trésor en réserve pour le peuple ; aux biens de ces corps peuvent être ajoutés les biens et les propriétés collectives des communes, des provinces, de l'Etat, qu'il faut conserver et faire fructifier à l'avantage public, ou céder aux prolétaires pour qu'ils les cultivent ; de favoriser la diffusion de la petite propriété, tout en la préservant des périls du fractionnement et des charges hypothécaires, qui ne la dispersent que trop rapidement ; et pour cela il faut modifier le régime de succession et exonérer un minimum de propriété de toute expropriation coactive pour crédits de particuliers ou de fisc.

Quant aux propriétés moyennes ou grandes, il importe de faire participer, autant que possible la classe des travailleurs à la stabilité et au développement progressif de production de la propriété foncière, moyennant la diffusion du système de métayage ou moyennant le fermage à long terme de petits lots, avec droits d'indemnité pour les améliorations qui y seraient réalisées, ou enfin moyennant l'emphytéose à introduire dans les vastes propriétés, même par voie coactive et par la force de la loi, à titre d'utilité publique ; et tout cela garanti par l'exemption des impôts pour la partie du revenu strictement nécessaire pour vivre.

3. Quant à la propriété industrielle et à ses entreprises, il importe de mettre directement en contact le capitaliste fournissant les fonds avec l'entrepreneur industriel, et à son tour l'entrepreneur avec les ouvriers. Il importe de même de transformer le capitaliste qui prête à l'industriel en un associé d'industrie partageant avec lui tous les risques de l'entreprise, à l'instar d'une société en commandite, afin de restreindre ainsi la catégorie des capitalistes simples fournisseurs de fonds. Pareillement, il convient de restreindre la classe précaire et misérable des simples salariés ; c'est pourquoi, une fois admis en premier lieu un juste salaire, répondant au produit du travail il convient d'accorder à l'ouvrier une partie de sa

rémunération, plutôt que sous une forme fixe, sous la forme de participation aux bénéfices ; et d'élever ultérieurement l'ouvrier jusqu'à la co-participation au capital de l'entreprise, moyennant l'emploi de l'épargne ouvrière en actions nominatives de l'entreprise elle-même.

4° Dans le mouvement complexe et vertigineux de la vie commerciale, il faut se prémunir contre le monopole du crédit, qui tournerait au profit d'un petit nombre de spéculateurs et à la dépendance de la grande majorité vis-à-vis d'eux. Il importe donc d'appliquer à nouveau, sous une forme moderne, la répression légale de l'usure ; de soumettre les Bourses à une loi sévère sur leurs opérations ; de faire de la dispensation du crédit moyennant les banques d'émission une fonction sociale, qui ne soit pas confiée à une société de spéculateurs, mais à un institut autonome, avec patrimoine impersonnel à administrer pour des fins d'utilité publique.

On remarque dans ce programme la généreuse hardiesse avec laquelle l'Union catholique pour les études sociales en Italie va jusqu'à proposer la participation des ouvriers aux bénéfices des entreprises industrielles.

Ajoutons, pour achever de marquer la grande et haute valeur de ce programme social, que sa discussion et son adoption ont été sanctionnées par la présence et la présidence de l'Eminentissime cardinal Parrocchi, vicaire-général de Sa Sainteté à Rome.

* * *

Les chefs de la Triple Alliance se visitent beaucoup depuis peu. Après l'entrevue des empereurs d'Allemagne et d'Autriche à Abbazia, a eu lieu à Venise celle de Guillaume II et du roi Humbert. Naturellement, ces rencontres, qui n'ont rien de fortuit, ont donné lieu en Europe à toutes sortes de commentaires. Le mot d'ordre donné à la publicité a été d'attribuer pour but à ces conciliabules entre souverains un projet de désarmement général.

Tout le monde l'a répété, mais personne ne l'a cru. Il est bien certain que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie gémissent péniblement sous le fardeau toujours croissant du militarisme à outrance, que ces nations, dont les finances sont déjà fort obérées courent à la banqueroute, si l'état actuel des choses se maintient pendant quelques années encore et qu'elles auraient tout intérêt à réduire considérablement leur budget de la guerre, mais on ne se fait pas facilement à l'idée du jeune empereur d'Allemagne devenu l'apôtre de la paix. Ce rôle ne semble pas fait pour lui ; il n'est ni dans sa pétulante nature ni dans ses aspirations dominatrices.

Ce qui a donné du corps à ces conjectures, c'est l'invitation faite par Guillaume au Czar de lui faire une visite à Berlin. Malgré les instances du jeune empereur, le Czar n'a pas encore donné de réponse définitive ; cependant, disent les dépêches, on suppose, dans les cercles diplomatiques, que cette invitation pourrait bien être acceptée, même assez prochainement.

Comme on l'a dit avec raison, l'empereur de Russie qui aura dans l'histoire de cette fin de siècle, une belle page, est peut être,

le plus sincère partisan de la paix. Il l'a prouvé en maintes circonstances et c'est bien assurément à son calme, et à la sagesse de sa politique que l'Europe lui doit d'avoir échappé à plusieurs reprises à une guerre générale qui semblait et semble souvent encore prête à éclater. Son autorité est incontestable et nul ne le sent plus aujourd'hui que l'empereur d'Allemagne. Il n'est donc pas douteux que le Czar sera, en principe, disposé à écouter le langage pacifique de Guillaume; mais dans quelle mesure entendra-t-il coopérer à cette proposition de désarmement? C'est un point qu'il est impossible de préciser actuellement. Quand à la France, il est presque impossible pour elle, de ne pas compléter son organisation militaire, car elle a toujours été menacée depuis vingt ans par l'Allemagne, aussi bien en 1875 qu'en 1887, et plus récemment encore en 1891. Désarmer en ces conditions constituerait un dange sérieux, quelque envie qu'elle ait de diminuer les charges de son budget. Les négociations, pour l'amener à partager les idées de l'Empereur Guillaume, seront assurément difficiles.

* * *

Au Canada, la question brûlante des écoles catholiques du Manitoba et du territoire du Nord-Ouest est restée dans le statu quo. Il y a eu à la chambre plusieurs escarmouches, mais on peut prévoir qu'il n'y aura pas d'attaque à fond, l'opposition craignant tout autant que le gouvernement de faire sur ce sujet des déclarations explicites et formelles.

Il a été vaguement question de porter devant le comité judiciaire du Conseil Privé la dernière décision de la Cour Suprême du Canada sur le droit d'intervention du gouvernement fédéral; mais il est fort peu probable que l'on donne suite à ce projet, vu l'accueil très froid qu'il a reçu des catholiques. Il est évident, en effet, que ce ne serait là qu'un moyen de gagner du temps et de décourager ceux dont on a lésé les droits indéniables. La hiérarchie ecclésiastique, à commencer par Mgr Taché, ne paraît pas vouloir se laisser encore une fois prendre dans ce panneau.

C'est le gouvernement, a-t-on dit avec raison, qui a soumis à la cour suprême la question de l'opportunité de son intervention. Qu'il aille maintenant devant une cour supérieure, c'est son affaire; quant à nous, nous ne nous terons pas plus liés par cette procédure que par toutes celles qui ont précédé. Notre droit est inscrit dans la constitution et nous ne serons satisfaits que lorsqu'on nous aura rendu justice.

On a aussi parlé d'une démarche directe de l'épiscopat auprès de la Reine, mais on ne connaît encore rien de certain à ce sujet.

Les modifications proposées au tarif ont été adoptées par la chambre. Elles sont assez nombreuses, mais n'ont rien de radical et le principe de la protection n'a reçu aucune sérieuse atteinte. Il est du reste bien difficile qu'il en soit autrement tant que le tarif de nos voisins du Sud sera plus élevé que le nôtre.

Le traité franco-canadien a décidément l'appui du ministère et tout porte à croire qu'il sera adopté, mais le projet de service direct

entre Montréal et la France paraît avoir peu de chance de succès. La ligne qui sera subventionnée aura son port d'attache en Angleterre.

* * *

Le procès du *Canada-Review* contre Mgr l'Archevêque de Montréal s'est déroulé dans le cours du mois écoulé. C'est un triste spectacle, comme l'a fort bien dit *La Croix de Montréal*, le seul journal de la ville qui ait élevé la voix en faveur de la liberté de l'Eglise et du droit indéniable de notre premier pasteur de protéger les fidèles contre le fléau des publications dangereuses.

"Le but visé par ce procès, a dit cet excellent journal c'est la déconsidération du clergé, pour atteindre par une voie détournée, mais inévitable, la religion et la foi.

Car c'est à elles qu'on en veut, ne l'oublions pas. C'est la religion qu'on veut détruire, quoi qu'on en dise, avec des formules hypocrites qui ne peuvent tromper personne.

Voilà ce que nous devons bien dire, nous catholiques, et ce qu'il faut proclamer hautement pour que nul n'en ignore.

Nous sommes heureux de constater avec quelle réprobation de la part de notre population croyante est accueillie l'épreuve imposée à notre vénéré Prélat."

M. le Juge Doherty a pris la cause en délibéré. Nous attendons son jugement avec la plus grande confiance.



LES BASTONNAIS ⁽¹⁾

LIVRE III

LA TEMPÊTE ÉCLATE.

(Suite.)

L'air retentit des plaintes des blessés et des mourants. Treize corps étaient étendus sur un drap de neige. Le premier de ces cadavres était celui de Montgomery. Il y eut un moment de silence, puis les fusils et les canons du petit fort vomirent une grêle de projectiles, sans nécessité d'ailleurs, car la colonne d'assaut, stupéfiée par ce premier désastre, retraits en désordre et revint précipitamment se mettre à l'abri dans l'anse de Wolfe.

Lorsque le jour parut et que la nouvelle du combat arriva aux autorités de la haute ville, un détachement commandé par James Thompson, le conducteur des travaux, sortit pour inspecter le champ de bataille. Comme la neige avait continué de tomber, elle ne laissait plus apercevoir qu'une partie d'un seul cadavre, celui de Montgomery lui-même dont le bras gauche était resté levé, mais le corps était replié sur lui-même, les genoux relevés jusqu'à la figure. A ses côtés gisaient ses deux braves aides, McPherson et Cheeseman, et un sergent. Tous ces cadavres étaient raidis par la gelée. On trouva tout auprès le sabre de Montgomery. Un jeune tambour s'en empara, mais Thompson se le fit remettre et cette arme est restée jusqu'à ce jour dans sa famille comme un héritage.

Meigs, qui servait sous les ordres de Montgomery, lui a rendu cet affectueux témoignage : " Il était de haute taille et svelte, bien membré, d'un commerce aimable, gracieux, aisé et en même temps viril ; il possédait l'estime, la confiance et l'affection de toute l'armée. Sa mort, tout honorable parce qu'elle est celle d'un digne et charmant ami, mais encore d'un général brave et expérimenté ; tout le pays souffre beaucoup d'une telle perte, à ce moment. Sa bonté native et la droiture de son cœur se manifestaient aisément dans ses actions. Ses sentiments, qui se faisaient jour en toute occasion, étaient empreints de cette bonté sans affectation, indice de l'excellence du cœur dont ils découlaient."

Montgomery avait dit : " Nous mangerons notre dîner de Noël à Québec."

Hélas !

(1) Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année 1893, par C. O. Beauchemin & Fils, au bureau du ministre de l'agriculture.

XX

LE SAUT-AU-MATELOT.

Arnold, dont la division était cantonnée à l'hôpital général, au faubourg Saint-Roch, s'était mis en mouvement, de son côté, mais pas aussi secrètement que l'avait fait Montgomery. Le tonnerre du canon, le tocsin des cloches, le roulement des tambours éveillèrent et alarmèrent la ville endormie. Ses hommes se glissèrent le long des murs sur une seule file, couvrant la batterie de leurs fusils du pan de leurs tuniques et baissant la tête pour faire face à l'ouragan de neige jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à leur poste d'attaque dans la rue Saut-au-Matelot. C'est là une des rues légendaires de Québec. Elle passe immédiatement au-dessous du cap et l'on croit que son nom lui vient d'un matelot qui sauta du sommet de ce promontoire dans cette rue.

Creuxius a une explication plus prosaïque : " Ad confluentem promontorium assurgit quod saltum nautæ vulgo vocant ab cane hujus nominis qui se alias ex eo loco præcipitum dedit." Parmi les troupes d'Arnold les plus remarquables étaient les braves carabiniers de Morgan, et toute la colonne sous ses ordres comptait cinq cents hommes. Le général marcha à la tête de ses soldats, animant leur courage par sa parole et son exemple. Sa bravoure impétueuse le porta à s'exposer inutilement à l'attaque de la première barricade, devant laquelle il fut tout d'abord renversé d'un coup de mousquet au genou et emporté du champ de bataille à l'hôpital général, où, à son profond chagrin, il apprit bientôt la défaite et la mort de Montgomery. Le commandement échut alors à Morgan, qui, après un assaut bravement exécuté, s'empara de la première barricade où il fit un bon nombre de prisonniers. Il conduisit alors ses forces à l'attaque de la seconde barricade, plus importante, située plus avant dans l'intérieur de la ville. Dans ce trajet, ses hommes dispersèrent et désarmèrent un certain nombre d'élèves du séminaire, parmi lesquels se trouvait Eugène Sarpy. Un grand nombre de ceux-ci s'échappèrent, coururent à la haute ville et furent les premiers à renseigner Carleton sur la gravité de l'état des choses. Celui-ci dépêcha aussitôt Caldwell avec un fort détachement de milice comprenant la compagnie commandée par Roderick Hardinge. Ainsi renforcés, les défenseurs de la seconde barricade résistèrent si bien que Morgan fut complètement dérouteré. Dans les ténèbres et au milieu de la confusion causée par un feu d'enfilade excessivement meurtrier et par la furie de l'ouragan de neige, il pouvait à peine retenir ses hommes rassemblés. Afin de se

reconnaître, les Continentaux avaient mis autour de leur coiffure une bande de papier portant en grosses lettres, ces mots : *Mors aut Victoria. ou Liberty for Ever.* Mais cette précaution même fut de peu d'utilité. Dans le but de mieux concentrer ses forces, Morgan se décida à abandonner l'espace ouvert de la rue et à occuper les maisons du côté sud, d'où il pouvait maintenir un feu très effectif sur l'intérieur de la barricade. Il se procura ainsi quelque abri, mais il ne put empêcher ses rangs de diminuer rapidement sous le feu d'artillerie et de mousqueterie de l'ennemi. Ses hommes tombaient de tous côtés. Plusieurs de ses meilleurs officiers furent tués ou blessés sous ses propres yeux. Le brave Virginien rageait et tempêtait, mais ses plus vaillants efforts furent inutiles.

Il y eut un moment propice pendant lequel il aurait pu retraiter en sécurité ; mais cette seule pensée l'irrita et son hésitation fut fatale.

Carleton envoya, de la porte du Palais, un détachement de deux cents hommes commandé par le capitaine Laws, avec ordre de remonter la rue Saut-au-Matelot et de prendre les Continentaux par derrière.

Ce mouvement eut un complet succès. Morgan dut enfin reconnaître que sa position était désespérée et il se soumit bravement à son sort.

Il rendit les restes de son armée écrasée, en tout quatre cent-vingt-six hommes.

C'était la fin tant redoutée. Le grand coup avait été frappé et il avait manqué d'une manière désastreuse. Québec trônait toujours sur son piédestal de granit. La puissance britannique restait debout défiant l'agresseur. Les Continentaux avaient vu leur campagne victorieuse se briser contre cet obstacle gigantesque. Montgomery était mort. Arnold était blessé. La moitié de l'armée était prisonnière. Les autres débris s'étaient réfugiés dans les cantonnements, au milieu des bancs de neige de la route de Sainte-Foye. Si Carleton avait été un grand général, il aurait pu les écraser d'un seul coup.

Jamais journée plus lugubre ne se leva sur une armée, que celle du premier janvier 1776, sur les forces américaines devant Québec. Toutes leurs espérances étaient évanouies et un avenir menaçant se levait devant elles. Encore plus triste était le sort des quatre cents braves soldats enfermés dans le séminaire. Ces prisonniers furent bien traités par les Anglais, mais la perte de la liberté était une privation qu'aucun bon traitement ne pouvait compenser. Parmi ceux-ci, naturellement, se trouvait Cary Singleton. Il n'était pas seulement prisonnier ; il était encore grièvement blessé.

LIVRE IV.

APRÈS L'ORAGE.

I

LE CONFESSIONNAL.

C'était la veille de la nouvelle année. La tempête de neige continuait toujours aussi violente et l'atmosphère était si obscurcie que le ciel et la terre étaient confondus. Un peu après-midi, Zulma Sarpy était agenouillée dans la petite église de la Pointe-aux-Trembles. Quelques fidèles seulement étaient à ses côtés, des vieillards égrenant leur chapelet et des femmes accroupies sur leurs talons devant l'autel. Suspendue à une chaîne argentée, une lampe solitaire allumée dans le sanctuaire jetait un faible rayon de lumière au milieu des ténèbres déjà tombées. Un silence imposant régnait dans les nefs. En face de l'endroit où se tenait Zulma était une stalle carrée dont le grillage laissait paraître faiblement le surplis blanc du curé, attendant là les pénitents qui désiraient se confesser. Le premier jour de l'année est le plus grand jour de fête parmi les Canadiens-français, qui en commencent toujours la célébration par des exercices de dévotion. Après s'être soigneusement préparée, Zulma se leva et s'approcha du redoutable tribunal de la pénitence. Son maintien était plein de gravité, ses beaux traits étaient pâles, elle baissait les yeux et joignait les mains sur sa poitrine. On ne pouvait jamais mieux percevoir l'influence de la prière et de la communion silencieuse avec Dieu. Elle paraissait être une personne toute différente de celle que nous avons suivie dans les pages précédentes. Elle s'avavançait lentement, et quand elle fut arrivée à la porte du confessionnal, elle s'arrêta un instant, non par hésitation, toutefois : elle se recueillait avant d'accomplir un grand acte de religion. Enfin, elle disparut derrière le long rideau vert, s'agenouilla sur le petit banc étroit et versa toute son âme, à travers le treillis, dans l'oreille attentive du pasteur. Ce qu'elle dit, nous ne le pouvons savoir, car les secrets de ce tribunal sont inviolables, mais il est permis de croire que le long chuchotement que l'on entendit consistait en quelque chose de plus qu'une simple accusation des fautes. C'était sans doute des demandes de conseils pour servir de guides dans les circonstances difficiles où se trouvait la jeune fille, et en réponse, on entendait la grave voix du prêtre, donnant tout bas des avis, des avertissements et des exhor-

tations. Finalement, la confession s'acheva. La belle pénitente courba son front pâle, le pasteur traça en l'air le signe du salut, le tabouret fut repoussé, le rideau vert se souleva, et Zulma sortit pour reprendre la place qu'elle venait de quitter. Inutile de décrire de nouveau son apparence. Longfellow, parlant d'Évangéline, l'a dit dans une ligne qui résume la plus belle description :

“Serenely she walked with God's benediction upon her.”

Une heure se passa, durant laquelle Zulma resta à genoux, immobile, absorbée dans la prière, et les autres personnes, imitant son exemple, visitèrent tour à tour le confessionnal. Enfin, le prêtre, après s'être assuré qu'il n'y avait plus de pénitents à confesser, se leva de son siège, ouvrit la petite porte et s'avança dans la nef. En passant près de Zulma, il la toucha légèrement à l'épaule en lui faisant signe de le suivre, ce qu'elle fit aussitôt et tous deux entrèrent sans bruit dans la sacristie. Là, le prêtre, après s'être dépouillé de son surplis, se tourna vers la jeune fille et, de la manière la plus délicate, s'informa de sa santé et de celle de son père. Il lui témoigna ensuite le plaisir qu'elle lui causait, en faisant ainsi ponctuellement ses dévotions, en dépit du temps extrêmement inclément.

“C'est une grande fête, mais elle n'apportera aucune joie cette année, dit-il.”

Zulma, dont les traits conservaient leur pâleur et une expression de gravité extrême, répondit qu'en effet les temps étaient tristes, mais que, néanmoins, elle espérait jouir d'un tranquille jour de l'an avec son père et ses plus proches voisins, ayant fait tous les préparatifs nécessaires à cet effet.

—Vous n'avez donc pas appris la nouvelle, ma fille ? dit le prêtre.

—Quelle nouvelle, monsieur ?

—Celle des terribles événements arrivés la nuit dernière, pendant que nous dormions.

Zulma leva les yeux avec un mouvement de profonde anxiété et demanda :

—Qu'est-il arrivé, monsieur ?

—On a livré deux grandes batailles.

—Est-il possible !

—Beaucoup de tués, de blessés et de prisonniers.

—Qui ? Où ? Comment ? s'écria Zulma avec la plus grande émotion.

—Québec a été attaqué en deux endroits.

—Et pris ? demanda Zulma, incapable de se contraindre plus longtemps.

—Non, ma fille, les deux attaques ont été repoussées.

Zulma étreignit son front de ses deux mains et elle serait tombée sur le plancher si elle n'avait pas été soutenue par le bon prêtre.

—Courage, ma chère enfant, dit-il. Pardonnez-moi de vous avoir dit ces choses, mais à votre attitude dans l'église, j'ai bien vu que vous n'en saviez rien et j'ai cru qu'il était bon que je fusse le premier à vous en informer.

—Pardonnez à ma faiblesse, Monsieur le Curé, répondit la jeune fille avec douceur. Sans doute, je prévoyais ce qui est arrivé, mais ces nouvelles n'en sont pas moins terriblement soudaines. Je vous en supplie, donnez-moi tous les détails que vous connaissez. Je me sens plus forte maintenant et puis tout entendre.

—Je sais peu de choses certaines. Dans l'émoi général, toutes sortes de rumeurs sont aggravées quand elles nous arrivent, à cette distance. Mais l'on m'assure que le général Montgomery a été tué et le colonel Arnold blessé. Je connaissais ces messieurs ; ils ont dîné plusieurs fois à ma table. C'étaient des hommes charmants et je les aimais bien. Je suis désolé d'apprendre leur malheur.

—Avez-vous appris le sort de quelques autres officiers ?

—D'aucun, nominalement, sinon que c'est un certain Morgan qui a remplacé Arnold et rendu son armée.

—Morgan ? s'écria Zulma, et cette fois, elle fut tellement maîtrisée par son émotion, qu'elle tomba épuisée sur une chaise.

Le prêtre fut fort étonné. Quoique ses visites périodiques au manoir Sarpy eussent été interrompues durant l'occupation américaine de la Pointe-aux-Trembles, il savait d'une manière générale que Zulma avait fait connaissance avec l'un ou l'autre des officiers, ce qui était sa principale raison de croire que monsieur Sarpy et sa fille seraient particulièrement intéressés à apprendre de ses lèvres des nouvelles fraîches de la guerre, mais il ne soupçonnait pas que les sentiments de Zulma allassent plus loin et n'avait, par conséquent, aucune idée de l'effet que ses paroles produisaient sur elle. Ce fut seulement quand il fut témoin de son profond chagrin et de son abattement qu'il entrevit une partie de la vérité, avec cet instinct caractéristique des hommes qui, séparés eux-mêmes du monde par la loi austère du célibat, se dévouent entièrement aux intérêts spirituels et temporels de leur troupeau.

—Ne vous laissez pas abattre, dit-il, en s'approchant de la chaise le Zulma et en se penchant vers elle, avec la bonté d'un père

à l'égard de son enfant ; peut-être la nouvelle est-elle exagérée. Nous en apprendrons davantage vers le soir et il peut arriver que les pertes ne soient pas aussi grandes qu'on les représente. Du moins, il peut se faire qu'il n'y en ait aucune qui vous touche personnellement, ma chère enfant, et j'espère qu'il en sera ainsi. Prenez donc courage. Il se fait tard. La neige continue de tomber et les routes doivent se remplir rapidement. Retournez chez vous et tâchez de garder votre âme en paix. Demain, vous viendrez à la messe basse et j'espère que nous aurons de meilleures nouvelles à nous communiquer mutuellement.

En dépit de ces paroles encourageantes du pasteur, Zulma retourna chez elle, le cœur bien lourd. Elle ne dit pas un seul mot au domestique qui conduisait sa voiture. Au lieu d'offrir sa figure à la tempête et de laisser tomber sur elle les flocons de neige, comme elle en avait l'habitude quand elle était de joyeuse humeur, elle tint son voile baissé, et le mouchoir qu'elle retirait souvent de dessous ce voile montrait qu'elle pleurait en silence. Il arrive souvent que les femmes les plus expansives et les plus fières supportent leurs peines avec un calme sans ostentation, donnant ainsi à leur chagrin, par l'effet du contraste, un plus grand relief. Il en fut ainsi de Zulma dans les circonstances actuelles. Repassant dans son esprit tout ce que le prêtre lui avait dit, et son voyage lui offrant le loisir d'apprécier tout ce que les nouvelles qu'elle avait apprises pouvaient avoir de terrible, elle était complètement accablée quand elle arriva chez elle. En descendant du traîneau, elle se faufila silencieusement dans sa chambre où elle se renferma afin d'être absolument seule. Elle demeura ainsi presque jusqu'à l'heure du souper et longtemps après que les ombres du soir l'eurent enveloppée.

II

LA PROPHÉTIE DE BLANCHE.

Quand monsieur Sarpy se retrouva avec sa fille, à la table, il s'aperçut aussitôt que quelque chose allait mal. Lui-même n'avait rien appris. La violence de l'ouragan de neige avait empêché toute visite au manoir, excepté celle de quelques indigents du voisinage, qui étaient allés, de bonne heure dans la matinée, recevoir leurs aumônes régulières. La journée s'était écoulée, pour le vieux seigneur, dans la solitude, et comme il n'avait eu aucune appréhension, il avait passé son temps très agréablement, à parcourir ses livres favoris. Sans doute, il était tombé sur de la littérature légère

et agréable, car lorsqu'ayant terminé sa lecture il descendit au souper, il était d'une humeur plus enjouée que d'ordinaire. Mais la vue des yeux gonflés, des traits altérés et des manières gênées de Zulma arrêta net ce courant de gaieté et l'anecdote plaisante qu'il avait sur les lèvres. Naturellement, il ne soupçonnait pas la vraie cause du chagrin de sa fille. Il savait qu'elle s'était rendue au village en voiture, pour faire ses dévotions et, sans doute, il crut que quelque chose lui était arrivé là. Il fut même un moment sur le point de la taquiner sur la gronderie qu'il supposait lui avoir été administrée par le prêtre, mais il s'arrêta aussitôt. Chez le vieux gentilhomme français de parfaite éducation, le profond respect formait peut-être la partie principale de l'ardent amour qu'il avait pour sa fille. Il porta la discrétion si loin qu'il ne voulut pas seulement la questionner. Ce fut donc Zulma qui dut rompre le pénible silence. Elle rapporta en détail ce que le prêtre lui avait appris en accompagnant abondamment son récit de commentaires dictés par ses craintes. L'effet produit par ces nouvelles sur M. Sarpy ne fut guère moindre qu'il ne l'avait été sur sa fille. Il écouta dans un profond silence, mais avec un air d'anxiété et de surprise qu'il ne chercha pas à cacher. Pendant longtemps, il resta muet, et quand enfin il essaya de parler, ce fut en un langage plein d'hésitation, indice certain de la profonde anxiété qui le troublait, comme elle accablait sa fille. Il n'eut, par conséquent, que de maigres consolations à lui offrir et le repas du soir se passa ainsi, sans que l'on vît se dissiper un seul instant les ténèbres morales, plus sombres que les ombres qui s'étendaient au dehors.

La petite Blanche assise aux côtés de Zulma, écoutait la conversation, les yeux grands ouverts et avec cette expression de réverie si fréquente chez cette étrange enfant. Pas un mot ne lui avait échappé et il était évident que l'effet de la terrible nouvelle avait été aussi grand sur son esprit précoce que sur celui de Monsieur et de Mademoiselle Sarpy.

—Si seulement Batoche pouvait venir ? murmura Zulma, en passant la main sur son front où se peignait la lassitude, il nous dirait tout. Je m'étonne qu'il ne soit pas encore ici.

Son absence est une raison de plus de nous faire tout craindre, répondit M. Sarpy à voix basse.

—Cependant, je ne désespère pas encore. Il peut arriver cette nuit.

—S'il est vivant.

—Eh quoi, Papa ? Vous ne supposez pas que Batoche ait pris part à l'attaque ?

—J'en suis sûr, au contraire. Je suis certain qu'il s'est tenu constamment aux côtés de Cary Singleton.

—Je n'avais pas pensé à cela. Hélas ! je crains bien que vous n'ayez raison. En ce cas, qui sait ?

—Oui, un malheur peut être arrivé à notre vieil ami et il se peut qu'il ne revienne jamais.

A ces mots, Zulma et son père tournèrent instinctivement leurs regards sur la petite Blanche. Un sourire angélique se jouait sur ses lèvres et son regard était vague et lointain.

—Blanche, dit Zulma en posant doucement la main sur l'épaule de l'enfant.

—Oui, Mademoiselle. Grand père, quand il m'a quittée, il y a deux jours, m'a dit *au revoir*. Ça veut dire : "je vous reverrai."

—Mais peut-être ces hommes méchants l'ont-ils tué.

—Quels hommes méchants ? les loups ?

Zulma ne comprit pas, mais monsieur Sarpy saisit très bien la pensée de l'enfant.

—Oui, les loups, ma chérie, dit-il avec un triste sourire.

—Oh, mon grand père ne craint pas les loups. Ce sont les loups qui le craignent. Ils ne peuvent l'attraper, quelque grands que soient les dangers où il peut se trouver. Il peut souffrir, il peut être blessé, mais il ne mourra qu'auprès de notre cabane, aux chutes, sous les yeux de ma mère et avec une bénédiction pour moi. Il m'a souvent dit cela le soir, quand il me tenait sur son genou et je crois tout ce que dit mon grand père. Non, mademoiselle, il n'est pas mort et il viendra bientôt pour vous consoler.

Zulma ne put retenir ses larmes en entendant ces simples paroles enfantines si pathétiques, et soudain surgit dans son cœur un sentiment de confiance que la parole du prêtre n'avait pu y faire pénétrer. Elle repoussa sa chaise, souleva Blanche de son siège et la plaça sur ses genoux, appuyant la tête de l'enfant sur son épaule et couvrant le petit front de chauds baisers de gratitude. Monsieur Sarpy regarda et parut satisfait. Sans doute, une semblable assurance s'était éveillée en lui.

—Si Batoche vient en effet, dit-il, il viendra cette nuit. Nous connaissons sa ponctualité et sa promptitude à rendre service. Le temps est mauvais et les routes doivent être dans un état affreux ; mais tout cela ne sera pas un obstacle capable de l'empêcher d'arriver au manoir. Nous avons appris, néanmoins, que l'on a fait un grand nombre de prisonniers. Il se peut que Batoche soit du nombre. En ce cas, nous devons nous résigner à ne pas le voir ce soir.

Relevant sa tête qui était appuyée sur l'épaule de Zulma, Blanche dit rapidement et avec une certaine animation :

—Non, Monsieur Sarpy, grand père n'est pas prisonnier. Il a toujours dit que les loups ne le prendraient jamais et je crois tout ce qu'il dit.

Monsieur Sarpy sourit et ne répondit rien, mais il crut vaguement que, peut-être, l'enfant pouvait avoir raison après tout.

III

LA PROPHÉTIE ACCOMPLIE.

Elle avait raison. La soirée s'écoula lentement. La servante ôta le couvert et arrangea le feu. Monsieur Sarpy, au lieu de se retirer dans sa chambre, roula son fauteuil près du foyer et reprit la lecture qu'il avait interrompue avant le souper. Zulma continua de tenir Blanche sur ses genoux, et, assises devant le feu brillant, toutes deux se laissèrent aller à l'assoupissement. Pour l'enfant, c'était le vrai sommeil, accompagné de songes agréables, comme en témoignaient clairement le sourire épanoui sur ses lèvres et le jeu de sa physionomie ; pour Zulma, ce n'était pas un vrai sommeil, mais de la somnolence ou plutôt un état de torpeur accompagné d'obscures méditations. Ses yeux étaient clos, sa tête était renversée sur le dossier de la chaise à bascule, ses jambes étaient un peu étendues, tandis qu'un air de résignation forcée ou de préparation à des nouvelles plus terribles encore était imprimé sur ses nobles traits. Les flammes bleues et jaunes du foyer jetaient des fugitifs reflets sur sa figure ; le mugissement du vent autour du pignon résonnait à son oreille, tandis que la lente fuite des heures, à laquelle elle était apparemment insensible, bien qu'elle la perçût distinctement par les coups de balancier de la vieille horloge, plongeait son âme de plus en plus dans les vagues espaces de l'oubli. Graduellement, Monsieur Sarpy, cédant à l'influence de la chaleur et de la solitude, laissa tomber son livre sur ses genoux et ferma les yeux pour faire un petit somme. N'eût été le mugissement de la tempête au dehors et de temps en temps un coup de vent dans la cheminée, tout, dans cette salle, eût été silencieux comme la tombe.

La respiration des trois êtres qui dormaient là était à peine perceptible à l'ouïe, preuve que, du moins, aucun d'eux ne souffrait au physique. Tout y respirait la paix et la sécurité. Si le reste du pays, de ce côté, retentissait des clameurs ou des rumeurs de la guerre, le manoir Sarpy demeurerait dans la béatitude d'une profonde ignorance de tant de maux.

Soudain Zulma remua sur son siège et tourna la tête de côté et d'autre sur le dossier de la chaise, comme si une vision flottait entre elle et la lueur du foyer. Elle ouvrit lentement les yeux, les referma en comprimant les paupières afin d'augmenter la force de son regard et les ouvrit une seconde fois. Dix heures sonnèrent ; elle s'était reposée durant deux heures. Il était temps qu'elle se levât et se retirât dans sa chambre. Elle se mit sur son séant et, dans ce mouvement, elle regarda de nouveau devant elle. Elle ne pouvait être le jouet d'une illusion : entre elle et le foyer, il y avait réellement une ombre. Par un rapide effort de sa forte volonté, elle recouvra sa pleine connaissance et reconnut Batoche. Un autre coup d'œil d'une rapidité presque douloureuse lui révéla la placidité du front du vieillard, la douceur de son regard et les traces d'un sourire restées au coin de ses lèvres. Ce spectacle la rassura tout aussitôt. Elle sentit que tout n'allait pas aussi mal qu'elle l'avait craint et qu'elle se l'était imaginé.

— Batoche, dit-elle en lui présentant la main, vous m'avez surprise, mais cette surprise est délicieuse. Vous ne pouvez vous imaginer combien je suis heureuse de vous voir. Asseyez-vous.

Alors la petite Blanche s'éveilla et s'élança des genoux de Zulma dans les bras de son grand-père. Un instant après, Zulma avait éveillé Monsieur Sarpy et, après quelques mots de bienvenue, Batoche était installé sur une chaise devant le feu, avec Blanche sur ses genoux et on lui demandait de raconter son histoire dans les plus menus détails. Zulma n'avait pas osé lui adresser la seule question prédominante dans son esprit, reposant en partie sa confiance, comme nous l'avons vu, dans l'attitude du vieillard ; mais lui, avec sa perspicacité habituelle, y répondit avant d'entrer dans le cours de son récit.

— Tout va mal et pourtant tout va bien, dit-il avec un geste rapide.

Zulma le regarda d'un air suppliant.

— Nous avons été battus, continua Batoche. Les loups ont triomphé. Beaucoup de nos plus braves officiers ont été tués, mais le capitaine Singleton n'a été que blessé.

— Encore blessé ! s'écria Zulma.

— Mais pas très sérieusement. Il est tombé, mais je l'ai relevé de dessus la neige et il a pu se tenir debout et marcher.

— S'est-il échappé ?

— Il ne l'a pas pu, j'ai essayé de lui persuader de me suivre. Il m'a ordonné de prendre la fuite, mais en déclarant qu'il devait rester avec ses soldats.

— Eh bien ?

— Il a été fait prisonnier, mais soyez tranquille, il est entre bonnes mains.

— Entre bonnes mains ?

— Oui, j'ai vu Roderick Hardinge en face de lui et je suis sûr qu'il l'a reconnu.

— Le ciel en soit loué !

— Il est maintenant dans les murs de Québec, mais il sera bien soigné.

Batoche reprit alors son récit du commencement et il en relata toutes les circonstances, d'après ce dont il avait été lui-même témoin et ce qu'il avait appris ensuite aux quartiers généraux.

La narration fut graphique, lucide et telle qu'on pouvait l'attendre d'un soldat si intelligent. Minuit sonna avant qu'il n'eût terminé son histoire et ses auditeurs l'écoutèrent avec la plus grande attention.

— Et maintenant, en ce qui vous regarde, dit M. Sarpy, comment avez-vous pu vous échapper ?

Batoche et la petite Blanche sourirent et l'enfant se blottit plus étroitement encore dans les bras de son aïeul.

— Ne vous ai-je pas toujours dit que les loups ne pouvaient pas me prendre ? Du moins, ils ne me prendront jamais vivant. Quoique, mes hommes et moi, nous nous soyons engagés comme éclaireurs seulement, quand l'attaque finale sur la ville fut décidée, je résolus d'être présent. Je désirais prendre part à cette grande revanche, si nous étions vainqueurs, et si le sort nous était contraire, je voulais partager les dangers de ceux qui combattaient pour notre liberté. D'ailleurs je ne pouvais abandonner Cary Singleton, mon cher ami, et l'ami de la bonne demoiselle qui a si grand soin de ma petite-fille.

Zulma remercia par un gracieux salut et aussi par des larmes de reconnaissance.

— D'abord tout parut nous être favorable, mais après que le colonel Arnold eût été blessé, le désordre se mit dans nos rangs et je vis aussitôt que la partie était perdue pour nous. Ce qui ajouta à notre désastre, ce fut de nous trouver en face de nos compatriotes ; nos propres compatriotes, Monsieur Sarpy. C'était Dumas, qui était à leur tête ; c'était Dambourgès, qui accomplit des prodiges de valeur ; c'était un géant, nommé Charland, qui s'élança sur la barrière et retira nos échelles de son côté. La vue de ces choses m'exaspérait et me paralysait. Si nous n'avions eu affaire qu'aux Anglais, nous aurions réussi, mais les Français se mirent de la partie, et ce fut trop. Quand enfin nous fûmes complètement entourés et que nos

hommes tombèrent de tous côtés, le capitaine Singleton, comme je l'ai dit, m'ordonna de m'échapper. " Vous ne pouvez faire aucun bien maintenant, dit-il, nous sommes perdus. Fuyez et apprenez à nos amis ce qui est arrivé. Dites à M. Sarpy et à Mademoiselle Zulma que je ne les ai pas oubliés dans ce malheur, le plus terrible de ceux qui ont fondu sur moi. " J'ai obéi à ces ordres. La fuite était presque aussi désespérée que la marche en avant. Accompagné de mes hommes et de quelques sauvages, nous nous jetâmes dans un étroit sentier longeant la rivière, jusqu'à ce que nous eussions atteint la rivière St-Charles couverte de glaces. Nous traversâmes cette rivière avec la plus grande difficulté. Nous eûmes à courir sur l'espace de deux milles sur des glaçons refoulés par la marée et nous rencontrâmes beaucoup de mares que nous cachaient l'obscurité et la neige tombante. Après des dangers et des misères sans nombre, nous réussîmes à atteindre la rive opposée d'où nous pûmes entendre les derniers bruits de la bataille. Nous nous arrêtâmes pour écouter jusqu'à ce que tout fût retombé dans le silence et nous sûmes ainsi que le sort de nos infortunés compagnons était scellé. Alors nous nous dirigeâmes vers les quartiers généraux de Ste-Foye où nous fûmes les premiers à communiquer la terrible nouvelle au colonel Arnold. Là, nous apprîmes aussi les détails complets de la défaite de Montgomery. Après avoir pris un repos dont nous avions le plus grand besoin, je renvoyai mes hommes dans leurs foyers pour s'y reposer quelques jours et je dirigeai mes pas vers ce manoir. Me voici et je vous ai fait mon récit. N'avais-je pas raison de dire que tout va mal et que pourtant, tout va bien ?

IV

JOURS D'ATTENTE.

Maintenant que Zulma savait tout, son anxiété n'était guère moindre que lorsqu'elle était en proie à ses pénibles appréhensions. C'était pour elle, sans doute, un grand soulagement de savoir que la blessure de Cary n'était pas dangereuse et que, son sort étant d'être prisonnier, il aurait les bons soins de Roderick Hardinge. Elle n'avait pas le moindre doute sur les bonnes dispositions de ce dernier à l'égard de son ami. Elle éprouvait même une certaine satisfaction à la pensée que Roderick traiterait bien Cary, précisément par égard pour elle-même. En réfléchissant sur ce sujet, elle se surprit plus d'une fois à exprimer mentalement une profonde admiration à l'égard de l'officier anglais. Elle se représentait avec une grande intensité de sentiment, la beauté de sa personne,

la virilité de son attitude, la chaleur cordiale, ainsi que le ton aisé et élevé de sa conversation. Parfois elle se disait que le sort de Cary n'était pas si pénible après tout, à l'abri qu'il était désormais de tous nouveaux dangers ; exempt des rigueurs de l'hiver qu'il avait eu à supporter dans les camps et en compagnie d'un homme aussi sympathique que Roderick Hardinge. Un triste sourire glissa sur ses traits à la pensée qu'elle serait bien prête à souffrir un peu de captivité pour jouir d'une telle société. Mais tous ces sentiments s'arrêtaient à la surface. Au plus profond de son cœur, elle éprouvait un grand chagrin de l'échec complet des Américains, de leurs espérances déçues, de leur attente trompée et de la terrible catastrophe qui avait été fatale à un si grand nombre de leurs principaux officiers. Elle s'apitoyait surtout sur les infortunes qui accablaient Cary Singleton. Deux fois blessé et maintenant prisonnier : assurément, c'était là une rude expérience pour un jeune homme de vingt et un ans. Et puis, elle était privée de sa compagnie, de même qu'il était privé de la sienne. Elle se demandait, (et, en dépit d'elle-même, cette pensée était pour elle une nouvelle peine), s'il ressentirait l'isolement autant qu'elle. Elle ne savait pas combien de temps la captivité durerait ; Batoche n'avait pu l'éclairer sur ce point. Si les débris de l'armée continentale retraits, les infortunés seraient sans doute laissés en arrière à languir dans leur prison. Si le siège devait continuer durant le reste de l'hiver, on les détiendrait pour les empêcher de grossir les rangs des envahisseurs. Dans tous les cas, l'avenir apparaissait très sombre.

Zulma demeura pendant toute une semaine dans cet état de doute et d'accablement. Dans cet intervalle, son père et elle-même reçurent des nouvelles plus détaillées des grandes batailles, de sorte que maintenant ils en connaissaient toutes les péripéties, mais ils n'apprirent absolument rien concernant ceux qui étaient à l'intérieur des murs.

Batoche, qui vint les visiter une couple de fois durant ce laps de temps, leur dit qu'il avait essayé, chaque nuit, d'entrer dans la ville, mais qu'il avait trouvé toutes les issues si étroitement gardées, que force lui avait été d'abandonner chacune de ses tentatives. Il ajouta, néanmoins, qu'il était sûr que cette vigilance extraordinaire ne durerait pas bien longtemps. Dès que la garnison serait convaincue que l'armée assiégeante n'avait aucune intention de renouveler l'attaque, du moins immédiatement, elle modérerait cette excessive surveillance qui devait peser lourdement sur des troupes si peu nombreuses. Cette assurance n'apportait à Zulma qu'une mince consolation. Elle annonçait un nouveau délai, et les délais, avec toutes leurs incer-

titudes étaient précisément ce qu'elle ne pouvait plus supporter. Une autre source d'anxiété pour son père et pour elle était l'absence complète des nouvelles d'Eugène, depuis le grand événement. Auparavant, ils en recevaient souvent, soit directement, soit grâce aux visites de Batoche à la famille Belmont.

Enfin, au bout d'une quinzaine de jours, Batoche arriva au manoir Sarpy porteur de nouvelles plus précises. Il n'avait pas réussi, lui-même, à pénétrer dans l'intérieur de la ville, mais il avait rencontré par hasard, dans les bois, près de sa hutte, à Montmorency, un de ses compatriotes brisé par la fatigue et les privations, qui avait déserté de la milice. Il avait appris de lui que les prisonniers étaient renfermés dans une partie des bâtiments du séminaire où ils occupaient des quartiers confortables et précisément, l'une des causes de sa désertion était que ses compagnons et lui étaient privés de leurs meilleures rations, au profit de ces détenus. Il apprit aussi qu'à l'attaque du Sault-au-Matelot, les élèves du séminaire avaient pris part au combat et s'étaient conduits assez bien, mais qu'aucun d'eux n'avait été blessé. Ceci fut un grand soulagement pour Monsieur Sarpy et pour Zulma, et leurs pénibles appréhensions au sujet d'Eugène s'évanouirent. Une autre nouvelle apportée par ce déserteur fut que, après avoir tiré le fatal coup de canon à Près-de-Ville, la petite garnison de la redoute avait été prise de panique et avait pris la fuite avec la plus grande précipitation. Ce ne fut que lorsqu'ils s'étaient aperçus qu'ils n'étaient pas poursuivis, que les fuyards avaient osé revenir.

— Ah ! s'écria Batoche, si l'officier qui prit le commandement après le brave Montgomery avait seulement pressé l'attaque, la redoute aurait été enlevée, Arnold aurait reçu des renforts, l'assaut combiné aurait eu un succès complet et Québec serait à nous !

— Quel est le nom de cet officier ? demanda Zulma.

— Je ne le connais pas, mais je crois qu'il s'appelle Campbell.

— Lâche ou traître ! s'écria la jeune fille en bondissant de son siège, le mépris peint sur ses traits contractés.

Quelle qu'en soit la cause, la conduite de Campbell fut inexplicable. Il paraît hors de doute qu'il aurait pu continuer l'assaut avec succès après la mort de Montgomery et il est plus que probable que son triomphe aurait assuré celui d'Arnold. Mais il est inutile de discuter ce point. Un grand capitaine a dit que la guerre est faite, en grande partie, d'accidents favorables ou défavorables.

V

L'INVALIDE.

Batoche avait déployé sa prescience habituelle en prédisant que la garnison de Québec se relâcherait bientôt de sa vigilance. Arnold, avec les faibles restes de ses forces vaincues renonça à investir complètement la ville, et se contenta d'en continuer activement le siège. Il incendia les maisons du faubourg, qui gênaient son plan d'opérations. De son côté, Carleton fit une ou deux sorties pour brûler le reste des maisons de St-Roch, dans le double dessein de nettoyer l'espace devant ses canons et de fournir la ville de bois à brûler dont l'approvisionnement s'épuisait rapidement. A la tête de ses deux mille hommes, il aurait pu facilement fondre sur les cinq ou six cents Américains et les mettre en déroute ou les faire prisonniers, faisant ainsi cesser le siège ; mais pour quelque raison que l'on n'a jamais expliquée d'une manière satisfaisante, il préféra imiter Fabius et compter, pour la délivrance finale, sur le retour du printemps et l'arrivée de renforts, du côté de la mer. Il maintenait une bonne discipline parmi ses troupes ; mais il était naturel que, vu la fastidieuse lenteur du siège et la longue inaction qui avait suivi l'attaque du 31 décembre, ses hommes fussent plus ou moins démoralisés.

La désertion citée au chapitre précédent fut suivie de beaucoup d'autres, spécialement de soldats américains qu'il avait imprudemment incorporés dans un de ses régiments, au lieu de les garder rigoureusement comme prisonniers.

Ces hommes saisissaient toutes les occasions de s'échapper ; c'est par eux, qu'Arnold fut informé de tout ce qui se passait dans la ville. Parmi ces sources d'informations, il y avait de longues lettres écrites par ses officiers prisonniers. Dans l'une de ces missives, on lui annonçait que la blessure du capitaine Singleton ayant déterminé une sérieuse inflammation de poumons, il lui avait été permis de se faire transporter dans une famille. Aussitôt que Batoche apprit cette importante nouvelle, il se rendit en toute hâte au manoir Sarpy pour la communiquer à Zulma.

J. LESPÉRANCE.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE.

MANUEL THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORTICULTURE, par un *Religieux* jardinier de 26 ans d'enseignement et de pratique; 2^e édition; beau vol. in-12 de 700 pages; Librairie: Bégin, 33 rue du Cherche-Midi, Paris.—Prix: 4 fr.; *franco-poste*: 4 fr. 70. A la

LIBRAIRIE C. O. BEAUCHEMIN & FILS. MONTREAL. 81.00.

Cet ouvrage d'un religieux expérimenté entre tous par sa longue pratique du métier d'horticulteur, est destiné à tous ceux qui sont encore apprentis dans le jardinage, et il les guide parfaitement dans la profession par son enseignement méthodique, clair, concis, sérieux, complet et néanmoins toujours pratique ou de facile application.

Il ne laisse de côté aucune branche essentielle de l'horticulture. Ce manuel contient en outre des *Planches* au nombre de 22, concernant la greffe, la taille, la forme des arbres, y compris la taille et les formes de la vigne, d'après les derniers progrès effectués en arboriculture et en viticulture. On a ici 41 dessins qui viennent heureusement compléter et élucider le texte.

Pour tous ces motifs, nous recommandons à nos lecteurs, surtout à ceux de la campagne, cet excellent *Manuel d'horticulture*.

LE MÉDECIN DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE.

Revue mensuelle de médecine usuelle des familles publiée par livraison de 32 pages in-4o. Rédacteur-en-chef: Docteur C. HACKS. Prix de l'abonnement pour le Canada, 90 cents. On s'abonne à la librairie C. O. Beauchemin & Fils, Montréal.

Cette nouvelle revue n'est pas un journal de vulgarisation venant tout uniment augmenter la phalange nombreuse de ses devanciers; c'est un journal de famille réellement nouveau, et, dans la presse médicale et scientifique, il constituera une *véritable innovation*.

Instruire en restant chrétien, c'est-à-dire honnête, telle sera notre constante préoccupation. Ainsi notre journal sera le gardien de la santé dans les familles honnêtes. Il pourra sans aucun danger, être reçu, lu et donné à donné à lire au foyer catholique. Sur cette question de moralité rigoureuse, nous prenons l'engagement le plus formel.—Extrait du programme. (Janvier 1894.)

Sommaire du No 1.—Avis important.—Consultations.—Programme.—A nos lecteurs.—Notre-Seigneur Jésus-Christ médecin.—Questions aux Salpêtriers: la véritable histoire de Charcot.—Le rôle du médecin et le rôle du prêtre.—Science luciférienne.—Variété: La saignée et les barbiers.—Commentaires sur l'hygiène: Prolégomènes.—Petites miettes sur l'hygiène: L'art vétérinaire auxiliaire de la médecine.—Dictionnaire des maladies et leur traitement.—BIBLIOGRAPHIE.—Le *Catéchisme* apostolique de Mgr Armand Joseph Fava, évêque de Grenoble.—*L'hypnotisme*, de l'abbé Schneider.—Système Kneip.

Sommaire du No 2, (février 1894).—Consultations.—A nos lecteurs.—Notre-Seigneur Jésus-Christ médecin.—Une française possédée, délivrée par Pie IX en 1864.—Les soins dans les hôpitaux.—La saignée et les Barbiers (suite).—Commentaires sur l'hygiène.—Petites miettes d'hygiène : Lavez-vous les mains.—Des bains.—Petit dictionnaire des maladies et leur traitement : Choléra.

Sommaire du No 3.—Consultations.—A nos lecteurs.—L'Encyclique Pontificale.—Notre-Seigneur Jésus-Christ médecin.—Variété : La saignée et les Barbiers (suite).—Commentaires sur l'hygiène.—Etude sur la rage.—Des bains (suite).

SYRIE et SINAI, par le R. P. M. JULLIEN, S. J., 1 vol. grand in-8° Jésus de 300 pages, orné de 54 gravures. Sous couverture repliée, prix : 75 cts. Sous riche reliure percaline en 5 couleurs, prix, \$1.75

Le P. Jullien ne hante pas les sentiers battus ; s'il voyage, c'est pour voir du nouveau ; et quand il parle de ses voyages, il se garde bien de répéter ce que les autres ont dit : aussi ne court-on nul risque de s'ennuyer à l'entendre. Il a parcouru en tous sens, de l'Égypte à l'Asie Mineure, la côte orientale de la Méditerranée, cette terre des manifestations divines, cherchant le passé sous les palimpsestes du présent, sans négliger de peindre les réalités actuelles : et ses tableaux où s'encadrent les récits bibliques, comme de précieux camées sertis dans l'or pur, ajoutent à l'éclat éblouissant du vrai révélé la lumière plus tranquille de la vraisemblance. Quoi de plus curieux pour l'esprit, de plus satisfaisant pour la foi que son excursion de la Mer Rouge au Sinai sur les pas de Moïse ? Il marche l'Écriture à la main, mais les yeux ouverts et l'oreille au guet, plus attentif cependant aux accidents du terrain qu'aux traditions locales, et c'est le sol lui-même qui dénote à chaque étape l'itinéraire d'Israël. Dans la Syrie septentrionale, il explore le désert pour y interroger les ruines des chrétiens primitifs. Puis il gravit les pentes du Liban non plus pour questionner l'immutabilité de la nature ou la caducité de l'œuvre des hommes, mais pour compléter sa gerbe de souvenirs chez un peuple bien vivant, enté sur la vigne romaine, les Maronites. Ce voyage en zigzag met l'auteur et son lecteur en contact ou en relations avec des gens de tous les rites et de tous les schismes, de toutes les *païenneries* ; aussi le P. Jullien, et nous l'en remercions, prend-il soin d'expliquer sous quel régime politique et religieux on vit là-bas ; comment, sans se confondre, coexistent tant de sectes, et comment, en restant unis, se distinguent tant de rites. Ce n'est pas le moindre intérêt de ce beau volume, dont de nombreuses illustrations, point banales du tout, font une œuvre d'art.

SAINTE-AGNÈS et SON SIÈCLE, par J. T. de BELLOC, 1 vol. gr. in-8° Jésus, de 300 pages, illustré de 90 gravures sur très beau papier. Prix : \$0. 75.

Cet ouvrage, dédié au cardinal Rampolla et honoré d'une lettre de Son Eminence, est digne de s'ajouter à la série des précieux travaux que l'auteur a déjà écrits relatifs à l'histoire de l'Église. C'est un tableau exact et animé des triomphes de la société chrétienne sur le paganisme ; ce tableau, une virginale figure le domine, celle d'une noble enfant romaine dont le nom signifie pureté, qui a été déclarée par un Souverain Pontife : " l'ornement de la pudeur " et qui a été moissonnée dans sa fleur, livrant sa tête à l'épée pour l'amour du Christ.

Il est peu de saintes plus populaires qu'Agnès parmi les fidèles ; il en est peu qui soient en plus grand honneur dans l'Eglise. Chaque jour, elle est invoquée au canon de la messe les plus illustres docteurs ont fait l'éloge de ses vertus. Les hagiographes ne lui ont pas manqué. Profitant de leurs divers travaux, les groupant et les complétant d'une manière très heureuse, le livre que nous avons sous les yeux contient non seulement le récit de la vie de la Sainte, mais encore des aperçus fort justes sur l'état de Rome à cette époque, sur l'histoire de l'Eglise naissante. Les illustrations et la typographie de ce volume sont d'une exécution irréprochable. Nous voudrions le voir offrir en cadeau aux jeunes filles, car sa lecture ne peut qu'être salutaire à l'esprit et au cœur.—*L'Univers*.

L'ESCLAVAGE, SES PROMOTEURS ET SES ADVERSAIRES

Notes et documents pour servir à l'histoire de l'esclavage, dans ses rapports avec le Catholicisme, le Protestantisme et les Principes de 89 par SCARSEZ DE LOCQUENEUILLE, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien officier aux Zouaves pontificaux, Membre du Conseil directeur de la *Société anti-esclavagiste de Belgique*.

Sur le chapitre de l'esclavage, comme sur bien d'autres, l'Eglise a été en butte aux injustes attaques de ses ennemis. L'ouvrage sérieux et documenté de M. de Locqueneuille fait bonne justice des calomnies et des mensonges pseudo-historiques. Il prouve les efforts faits par l'Eglise pour supprimer l'esclavage dans l'empire romain, puis au moyen âge et enfin dans les colonies catholiques. Il montre aussi le protestantisme s'efforçant de le rétablir, la reine Elizabeth l'introduisant dans les colonies anglaises et il fait un tableau navrant de la condition affreuse des esclaves sous la domination protestante.

L'esclavage au XIX^e siècle forme le sujet de la 2^e partie de l'ouvrage. L'auteur y traite de l'odieux trafic appelé traite des noirs et de l'élevage des nègres, de la condition de l'esclave dans les pays où régnaient les "droits de l'homme," de la condition des noirs dans les pays catholiques et surtout de l'abolition de l'esclavage, la guerre de Sécession aux Etats-Unis, sa cause et ses effets. Enfin, dans un dernier chapitre, l'auteur montre l'esclavage renaissant sous de nouvelles formes ; la traite et l'esclavage des coolies, les *racés inférieures* aux Etats-Unis, la traite des enfants en Italie et l'intervention de l'Eglise et de son auguste Chef Léon XIII pour la suppression de cette plaie cruelle, inhumaine et barbare.

1 vol in-12 de 320 pages, 50 cents. En vente à la librairie C. O. Beauchemin & Fils, 256 et 258 rue St. Paul, Montréal.

LA NATION CANADIENNE.

Etude historique sur les populations françaises du Nord de l'Amérique, par Ch. Gailly de Taurines. 1 vol. in-12, 88 cents.

A LA LIBRAIRIE C. O. BEACHEMIN & FILS, MONTREAL.

Après plus d'un siècle d'oubli, le Canada et les Canadiens sont devenus tout-à-fait à la mode en France ; M. de Taurines, qui a séjourné quelque temps parmi nous, qui a consciencieusement et sans parti-pris observé nos

mœurs et notre position en Amérique, contribue puissamment par ce nouvel ouvrage, à éclairer ses compatriotes sur les affaires du Canada. Il nous est arrivé si souvent de nous voir mal jugés et mal compris par certains voyageurs à l'esprit superficiel et préjugé, que nous reconnaissons avec plaisir dans l'auteur de ce nouvel ouvrage sur notre pays, un ami de la vérité, un observateur au jugement droit et juste.

Voici, par exemple, sa conclusion sur notre destinée politique et sociale :
 "..... Eh bien, c'est sur cette terre toute neuve, toute prête à recevoir chaque impression nouvelle et à se vivifier de tout labeur et de tout effort, que les Canadiens, par leur population et par leur patriotisme, travaillent à l'édification d'une nation. Ils ont la confiance de la faire grande et forte ; et cette nation, ils aiment à le dire et à le répéter à tous les échos de la renommée, cette nation, ce sera la *France américaine*.

Le livre de M. de Taurines ne peut manquer d'être lu avec beaucoup d'intérêt, en France comme au Canada.

JOURNAL POPULAIRE.

Nous venons de recevoir les Nos 1 et 2 du *Journal Populaire*, organe des travailleurs des villes et des campagnes. C'est une belle publication hebdomadaire de huit pages, éditée par la "Maison de la Bonne Presse" au No 31, rue St-Gabriel, Montréal. B. de P. 919.

Le bon marché de ce journal, 50 cents par année à la campagne et 75 cents en ville, sa rédaction intéressante et variée, ses feuilletons de choix, dramatiques et moraux tout lui promet la popularité qu'appelle son nom.

